

DANS CE NUMÉRO :

- Les relations commerciales égypto-suisse
- Le programme économique des Républicains aux Etats-Unis

LA REVUE D'ÉGYPTE

XXème ANNEE, No. 751
SAMEDI 4 JANVIER 1947

ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTE ET DE L'ÉTRANGER

S O M M A I R E

	Pages
L'ÉTAT N'EST PAS UN COMMERÇANT : par Charles Arcache	3
ACTUALITE LOCALE	4
LA POLITIQUE EN EGYPTE ET A L'ÉTRANGER	6
PERSPECTIVES DE NOS RELATIONS COMMERCIALES: LA SUISSE	7
COMPAGNIE FRIGORIFIQUE D'EGYPTE: étude financière	8
LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'EGYPTE: par I. Errera...	9
NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT	10
LETTRÉ DE PALESTINE	12
NOTRE BOURSE IMMOBILIERE	13
LE PLAN MONNET POUR LA MODERNISATION DE LA FRANCE EN CINQ ANS	14
LE PROGRAMME DES REPUBLICAINS DANS LE PROCHAIN CONGRES DES ETATS-UNIS	16
TEXTES OFFICIELS	18
MISES EN RAPPORT	19
LES MARCHES INTERNATIONAUX	20
MOUVEMENT MARITIME	21
LES ASSEMBLEES GENERALES	22
CES DAMES DE LA CORBEILLE	23
LA BOURSE DES VALEURS	24
LE MARCHÉ DE L'OR — LES BOURSES ÉTRANGÈRES	26
LES MARCHES DE GROS	27

Nouvelles économiques et financières de l'étranger.
Nouvelles sociétés

REDACTION ET ADMINISTRATION :

24, rue Galal — Tél. 49000 — Le Caire
9, rue Rolo — Tél. 27366 — Alexandrie
REDACTEUR EN CHEF: C. ARCACHE
REDACTION AU CAIRE: Me. Ch. ATALLA

PUBLICITE ET ABONNEMENTS :

SOCIÉTÉ ORIENTALE DE PUBLICITÉ
Propriétaire-éditrice de la "Revue d'Égypte"

ABONNEMENTS :

Egypte : Un an P.T. 150 6 mois P.T. 80
Étranger : Un an £ 2 6 mois £ 1,20

L'oignon égyptien deshydraté

CONSERVE TOUTE SA SAVEUR
ET TOUTES SES VITAMINES

*Il s'impose rapidement sur le marché local
aussi bien que sur les marchés étrangers*

Produit de la

"DRYCO"
*Dehydration Company
of Egypt S.A.E.*



"AL CHARK"

Première Société Anonyme Egyptienne d'Assurance-Vie
Siège Social:

En l'immeuble de la Compagnie
15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha
14, Rue Soliman Pacha — R.C. No. 35.

Branches Pratiquées:
VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTERESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RESERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRATUITEMENT



PAR ORDRE

THE ALEXANDRIA INSURANCE CO.

Société Anonyme Egyptienne
R.C. Alex. No. 278

Fondateur: **EMIN YEHIA PACHA**

SIÈGE SOCIAL :

EN SON IMMEUBLE, BOULEVARD SAAD ZAGHLOUL
ALEXANDRIE

SUCCURSALE AU CAIRE :

17, Rue Kasr-El-Nil.

ASSURANCES:

Incendie, Accidents de travail, Automobiles,
Vol, Transports, etc.

NATIONAL BANK OF EGYPT

Constituée aux termes du Décret Khédivial du 25 Juin 1898

Siège Social : **LE CAIRE**

Capital	Lstg. 3.000.000
Réserves	Lstg. 3.000.000

SUCCURSALES EN EGYPTE ET AU SOUDAN

LE CAIRE (7 bureaux), ALEXANDRIE, Abou-Tig (Sous-Agence d'Assiout), Assiout, Assouan, Bahya, Beni-Souef, Chebin-el-Kom, Damanhour, Dessouk (Sous-Agence de Damanhour), Deyrout (Sous-Agence d'Assiout), Edfou (Sous-Agence de Louxor), Esneh (Sous-Agence de Louxor), Rashn (Sous-Agence de Beni-Souef), Fayoum, Héliopolis (Le Caire), Ismailia (Sous-Agence de Port-Said), Kafr-el-Zayat (Sous-Agence de Tantah), Keneh, Louxor, Maghagha (Sous-Agence de Beni-Souef), Mansourah, Manfalout (Sous-Agence d'Assiout), Mehalla Kébir, Mellawi (Sous-Agence de Minieh), Minet-el-Gamh (Sous-Agence de Zagazig), Minieh, Port-Said, Samalout (Sous-Agence de Minieh), Sohag, Suez, Tantah, Zagazig.

KHARTOUM, El-Obeid, Omdourman, Port-Soudan, Tokar (Sous-Agence de Port-Soudan), Wadi Medani.

AGENCE DE LONDRES:

6 et 7, King William Street, E.C. 4

LA POLITIQUE FINANCIERE DU GOUVERNEMENT

L'ÉTAT N'EST PAS UN COMMERÇANT***Il doit équilibrer son budget mais non constituer des réserves***

Un Etat ne dirige pas ses finances comme un commerçant ou un boutiquier. Il n'adopte même pas les méthodes en honneur dans les sociétés anonymes. Il doit baser sa politique économique sur les besoins du pays et se contenter de ne retirer en matière d'impôts que le strict nécessaire. Autrement, il crée un sentiment de crainte qui devient un malaise et finit en crise.

Or, en Egypte, l'Etat adopte la mauvaise méthode. En établissant son budget, le ministre des Finances suit une politique erronée. Il commence par voir grand. Au cours de l'année sous revue, il veut construire des routes, des hôpitaux, des asiles, doter les villages d'eau potable, améliorer l'irrigation, bref, il essaye de faire figurer dans un budget ce qui doit figurer dans cinq. Naturellement, les crédits sont approuvés. Et pour faire face à ces crédits — que l'on ne dépensera pas — on a recours aux impôts.

A la fin de l'année, il va de soi, le budget accuse une plus-value sensible et ce sont des millions de livres que l'on passe à la réserve.

Entretemps, on a saigné le contribuable, on a embarrassé l'industrie et le commerce, on a retardé le développement économique du pays.

D'autre part, chaque ministre a une politique personnelle et déterminée. Il suffit qu'un nouveau gouvernement arrive au pouvoir pour que l'oeuvre de son prédécesseur soit révisée et modifiée, souvent de fond en comble.

Un jour — comme sous Amin Osman pacha et Abdel Rahman el Biali bey — le ministère des Finances est large et compréhensif. Le lendemain — comme sous feu Kamel Sidky pacha et plusieurs autres grandes argentiers — la principale tâche du ministère est de garnir les caisses de l'Etat, d'augmenter les revenus même si l'on n'a pas besoin d'argent, même si aucun projet d'utilité publique n'est prêt.

Prenons quelques cas typiques. L'extension de la prescription fiscale est de nature à causer de graves perturbations dans le commerce et l'industrie. Car suivant la nouvelle législation, l'administration fiscale aura le droit d'exiger pendant deux ans encore des comptes pour l'année financière 1938. D'ailleurs, tous les délais de prescription ont été prorogés, simplement parceque le Fisc est incapable de terminer à temps sa besogne. Ainsi, commerçants et industriels devront garder leurs livres et documents comptables pendant dix ans, sans compter qu'ils sont passibles d'avoir à payer de fortes sommes au Fisc pour des exercices clôturés depuis longtemps. La situation devient encore plus sérieuse lorsqu'il s'agit de sociétés anonymes. En supposant qu'après dix ans, l'administration fiscale parvient à obtenir un jugement condamnant une société anonyme à un important complément d'impôts pour un exercice clôturé il y a de nombreuses années, ce seront les nouveaux actionnaires qui paieront ce que leurs prédécesseurs ont injustement encaissé. Certes, les sociétés accumulent des réserves dans ce but. Il n'en demeure pas moins que celles-ci peuvent être insuffisantes.

Voici un autre cas: lorsqu'il était au pouvoir Mre. Abdel Rahman el Biali avait décidé de supprimer ou de réduire très sensiblement le droit de transfert sur les valeurs

boursières. On nous rapporte que le nouveau ministre des Finances est revenu sur cette décision sous prétexte que les 60.000 livres qui reviennent au Trésor du fait de cet impôt peuvent servir à construire un nouvel hôpital. Or, on préfère pour une somme relativement minime, laisser péricliter la Corbeille avec toutes ses conséquences néfastes, du point de vue économique et financier.

C'est là de l'économie à la petite semaine qu'un Etat doit savoir éliminer.

En effet, le rôle du gouvernement est tout autre. Sa mission consiste à encourager le commerce et l'industrie, à développer les ressources naturelles, à améliorer les conditions sociales des masses, à étendre les activités de la collectivité et non à accumuler des réserves dont on ne sait que faire.

On nous avait promis un plan quinquennal qui devait coûter 25 millions de livres. Voilà deux ans que cette promesse reste à l'état de promesse.

On avait parlé d'une vigoureuse campagne contre le paupérisme, la maladie et l'ignorance. Mais on n'a pas encore passé au stade des actes.

On devait pour combattre la vie chère réduire certains droits douaniers et d'accises, diminuer les tarifs des chemins de fer, du transport fluvial, des téléphones, des télégraphes etc. Mais comme ceci doit coûter au Trésor quelques millions, on hésite à le faire.

Par contre, toutes les fois qu'il s'agit de faire rentrer de l'argent, les décisions sont prises avec une étonnante rapidité.

Mais il ne faut pas seulement critiquer. Il faut savoir suggérer une politique constructive: d'abord le ministère des Finances doit avoir un plan défini ne devant pas subir constamment les fluctuations politiques. Un nouveau ministre ne devrait pas modifier de fond en comble la politique de son prédécesseur. Celle-ci devrait constituer un tout harmonieux, un programme que l'on réalise progressivement dans l'intérêt de la collectivité.

En second lieu, la réserve doit être dépensée complètement et le budget doit être établi suivant les besoins de l'année et non pour accumuler des réserves. Il est, en effet, inique que la génération présente ploie sous le fardeau des taxes pour constituer des réserves dont jouiraient les générations futures.

Enfin, il faudrait harmoniser les rapports de l'administration fiscale et du public. Il faudrait faire comprendre aux maamours du Fisc qu'ils ne sont pas là pour tirer le plus d'argent possible, mais pour collaborer avec le contribuable en vue de faire régler au Fisc ce qui lui est dû et rien de plus.

Si une telle politique était adoptée, le développement économique du pays se ferait harmonieusement et dans quelques années, l'Egypte n'aurait rien à envier à n'importe quel pays du monde.

Charles ARCACHE.

ACTUALITÉ

ECONOMIE . . .

Le coton

L'ÉCOULEMENT DU COTON

La Commission Tchecoslovaque pour le coton poursuit ses démarches afin de conclure des achats du coton égyptien, variété "Karnak" à longue soie. Toutefois, cette Commission a subordonné ces achats s'élevant à 1.000.000 de livres égyptiennes environ, à la condition de n'en payer le prix qu'après une année à compter de la date de la conclusion du marché.

Il semble que les exportateurs du coton, au marché libre vont accepter cette condition, d'autant plus que la variété "Karnak" est actuellement peu recherchée, en raison des demandes toujours croissantes de la variété "achmouni".

De tels achats, d'ailleurs, aboutiraient à résoudre la crise actuelle du coton à longue soie.

CAMPAGNE DE PROPAGANDE

La légation d'Égypte à Rio de Janeiro a pressenti le ministère de l'Agriculture, afin de mener une campagne de propagande pour l'écoulement du coton égyptien au Brésil. Elle demande également que le ministère lui adresse des échantillons du coton égyptien, pour être remis aux fabricants de filature et de tissage du Brésil.

STATISTIQUES COTONNIÈRES

Durant la semaine ayant pris fin le 24 courant, les arrivages de coton au marché de Minet el Bassal, à Alexandrie, se sont élevés à 182.275 cantars contre 99.989 cantars pour la dernière période correspondante.

Du 1er septembre dernier au 24 courant, les arrivages de coton ont atteint 2.263.436 cantars contre 1.121.479 cantars durant la dernière période correspondante, et les exportations de coton se sont élevées à 1.699.240 cantars contre 824.652 cantars.

Pour la semaine ayant pris fin le 24 courant, les exportations de coton ont atteint 23.874 cantars répartis comme suit: Continent 6.401 cantars, Extrême-Orient 559 cantars, Etats-Unis 16.914 cantars. La consommation locale, du 1er septembre dernier au 18 courant, s'est élevée à 112.225 cantars.

Les prix des cotons disponibles

Les prix de la marchandise disponible suivant les types de coton de la Commission de Minet-El-Bassal (soie moyenne) étaient les suivants en date du 24 courant:

KARNAK	
	Tal. à Tal.
Good Fair	— 39.—N
G.F. to F.G.F.	— 39.50N
F.G.F.	40.50 41.—N
F.G.F. to Good ...	41.75 42.—
Good	42.75 43.—
Good to F.G.	43.75 44.—
Fully Good	44.75 45.25
F.G. to Extra ...	50.50 51.—N

MENOUIFI	
	Tal. à Tal.
Good Fair	— —
G.F. to F.G.F.	— —
F.G.F.	— —
F.G.F. to Good ...	— —
Good	42.— 42.25N
Good to F.G.	43.25 43.50N
Fully Good	44.— 44.50N

GUIZA 7	
	Tal. à Tal.
Good Fair	— —
G.F. to F.G.F.	— —
F.G.F.	— —
F.G.F. to Good ...	41.— 41.50
Good	43.— 43.50
Good to F.G.	44.— 44.50
Fully Good	46.— 46.50N
F.G. to Extra ...	— —

Des transactions ont été effectuées en coton Karnak récoltes 1944/45 et antérieures à un tallari et quart en dessous des prix ci-dessus pour cette variété.

ACHMOUNI	
	Tal. à Tal.
Good Fair	— —
G.F. to F.G.F.	38.50 39.—N
F.G.F.	40.75 41.—
F.G.F. to Good ...	42.25 42.50
Good	44.25 44.50
Good to F.G.	45.50 45.75
Fully Good	47.25 47.50
F.G. to Extra ...	— —

ZAGORA	
	Tal. à Tal.
G.F. to F.G.F.	— —
G.F. to F.G.F.	— —
F.G.F.	— —
F.G.F. to Good ...	— —
Good	— —
Good to F.G.	— —
Fully Good	— —

L'ADMINISTRATION DES CHEMINS DE FER

Le Conseil de l'Administration des Chemins de fer s'est réuni dernièrement sous la présidence de S.E. Ibrahim Abdel Hadi pacha, ministre des Finances et a approuvé 23 des questions qui lui avaient été soumises.

Les décisions prises portent notamment sur les questions suivantes:

1. — Approuver l'offre de la Société "North British" pour la fourniture de 20 locomotives, chacune à raison de 22.000 livres sterling.

2. — Approuver l'offre de la Société "American Montreal" pour la fourniture de 20 autres locomotives à un prix relativement supérieur au premier, en raison de la prompte fourniture de la commande passée.

3. — Approuver l'offre de la Société "Yonard Long" pour l'installation du nouveau pont de Kafr-el-Zayat. Cette offre s'élevant à 560.000 livres ne comprend pas les travaux du démontage du pont actuel.

4. — Approuver le crédit de 27.801 livres qui servira à multiplier le réseau des lignes téléphoniques souterraines au Caire, à Alexandrie et en province. Ce projet aura pour effet de décongester les lignes actuelles.

5. — Approuver le crédit de 50.000 livres qui servira à généraliser le système du contrôle du mouvement des trains au moyen du téléphone en Basse-Egypte.

6. — Charger Mohamed Namazi bey d'étudier la suggestion permettant à la Société "Marconi" de capter les nouvelles émises par l'Administration Générale des Postes à Londres. Cette étude devra être soumise au Conseil de l'Administration et sera approuvée par le Parlement.

PROBLEMES DE L'APPROVISIONNEMENT

— Les ordres nécessaires ont été donnés pour la livraison de la 4ème tranche des tissus populaires dans la circonscription de la ville du Caire, à partir du 1er janvier.

— Le ministère du Commerce et de l'Industrie remet sur le tapis la question de la vente des fruits au poids.

— Une enquête de grande envergure est actuellement menée autour du fait que certains particuliers détiennent plus d'une carte de rationnement.

— Des instructions ont été données aux gros commerçants de hâter la réduction des prix des lainages, sur la base de la détermination des bénéfices.

— La majoration de 10 o/o sur les prix des spécialités pharmaceutiques vendues en détail au public vient d'être abrogée.

— Une réunion a eu lieu dernièrement à Alexandrie, sous la présidence de Mahmoud Zaki bey, sous-secrétaire d'Etat pour les Questions d'Approvisionnement au ministère du Commerce et de l'Industrie, en vue d'étudier la question de la distribution de l'huile.

La décision prise interdit de disposer de l'excédent actuel de ce produit jusqu'à la saison prochaine.

— Bientôt de grandes quantités de fer, de bois et de machines de tissage arriveront en Egypte. "dans le courant des deux prochaines semaines", nous a affirmé un porte-parole du ministère du Commerce et de l'Industrie.

— Le troc des excédents des produits égyptiens ne pourra désormais être fait que contre des articles d'approvisionnement nécessaires à la consommation locale. Cette décision sera appliquée à tous les pays étrangers.

— Le ministère du Commerce et de l'Industrie, sous-secrétariat d'Etat de l'Approvisionnement nous communique qu'il a décidé de suspendre toute réquisition nouvelle de riz, la quantité qu'il détient suffisant amplement à ses besoins.

CAIRO MOTOR MARKET

Agents in Egypt.

For

ŠKODA TATRA JAWA

13 et 15 Rue Dubreth

Tél. 47985

LOCALE**... ET FINANCE****Le Commerce****LES TAXES SUR
LES IMPORTATIONS**

Le ministère du Commerce et de l'Industrie avait établi, comme on le sait, des taxes sur un certain nombre d'articles importés, en compensation pour le Fisc, du 6ème millième du prix du pain, que le gouvernement a pris à sa charge.

Le Comité Supérieur pour la lutte contre la vie chère sous la présidence de S.E. Abdallah Abaza bey, sous-secrétaire d'Etat au ministère du Commerce, a tenu une réunion au cours de laquelle a été débattue la question de la levée de ces taxes, d'autant plus que ces dernières avaient été imposées sans justification légale. N'était-ce le fait qu'elles aient été établies dans le but de maintenir le prix du pain à cinq millièmes, ces taxes auraient rencontré une vive opposition de la part de la Chambre.

Mais les avis émis au cours de cette réunion ont été divisés, certains des membres appuyant le maintien, provisoirement et jusqu'à nouvel ordre, de ces taxes, d'autres, par contre, se montrant en faveur de leur suppression. Et la question pour le moment est restée là.

LES DROITS D'ACCISE

Entre autres mesures préconisées pour la lutte contre la vie chère, par le ministère du Commerce et de l'Industrie, signalons celle tendant à la réduction des droits d'accise sur certains produits. Un Comité technique avait été spécialement chargé de l'étude de cette suggestion. Ce Comité vient de soumettre son rapport à ce sujet.

PROMOTIONS

A l'occasion du Nouvel An les promotions suivantes ont été octroyées par le gouvernement britannique à :

C.M.G. : M. J.W. Taylor, M.B. E., ministre du Commerce, ambassade britannique.

O.B.E. : M. R. Reid Adam, secrétaire commercial, ambassade britannique.

M.B.E. : M. P.F. Caruana, consulat britannique, Port-Saïd.

La "Revue d'Egypte" leur présente ses félicitations et ses vœux.

Il résulte de ce rapport qu'il y aurait lieu de réduire les droits d'accise sur le sucre, d'autant plus que ce produit a laissé un excédent de 15.000 tonnes en dehors également d'une quantité de 10.000 tonnes dont l'exportation aux Etats Arabes a été dernièrement autorisée par les autorités compétentes.

Le rapport préconise également la levée des taxes qui avaient été établies pendant la guerre sur le commerce du café.

Quant aux allumettes et à l'alcool pur, le Comité a cru devoir maintenir les droits d'accise actuellement perçus sur ces articles.

Enfin, les droits d'accise sur le ciment ont été réduits.

RIZ CONTRE BLE

S.E. Abdel Meguid Badr pacha, ministre du Commerce et de l'Industrie, étudie actuellement le troc d'une importante quantité de riz égyptien contre 75.000 tonnes de blé.

**LE NOUVEAU COMITE
DES IMPOTS**

Le ministre des Finances vient de prendre un arrêté modifiant la composition du Comité des impôts, qui aura pour but de réviser la législation fiscale et de réorganiser l'administration des impôts.

Ce Comité est composé de : Mahmoud el Darwiche bey, Hassan Sadek pacha, Me Abdel Rahman el Biali, Antoun el Gemayel pacha, Habib el Masri pacha, Mamdouh Riad bey, Dr. Ahmed Ibrahim bey, Mohamed Aly Namazi bey, Mohamed Fouad Loutfi bey, Albert Tagher bey, Ahmed Mamdouh Moursi bey, Me. Mohamed Zaki Hassan, Mohamed Rouchdi bey, Dr. Zaki Abdel Metaal bey, Me. Aziz Michriki bey, Dr. Mohamed Kamel Malache bey, Dr. Abdel Hakim el Rifai bey, Me. Neguib Youssef, El Sayed Abdel Meguid el Rimali, Dr. Levi, Me Ishak Mohamed et le Directeur général de l'administration des Impôts.

**CONSEIL CONSULTATIF
AGRICOLE**

Le Conseil Consultatif Agricole Supérieur se réunira sous la présidence de S.E. Ahmed Abdel Ghaffar pacha, ministre de l'Agriculture, dans le courant de la semaine prochaine, pour étudier les questions qui lui ont été soumises, notamment celle des mesures à prendre pour le développement de l'agriculture en province.

**L'EGYPTE AU CONGRES
INTERNATIONAL DU
PETROLE**

Le ministère des Affaires Sociales a approuvé la participation de l'Egypte au Congrès International du Pétrole qui tiendra ses séances à partir du 2 février prochain à Los Angeles, en Californie.

Six délégués ont été désignés à cet effet, dont deux représenteront le gouvernement, deux les patrons, et deux les ouvriers.

**AU CONGRES
INTERNATIONAL
DES POSTES**

L'Egypte participera au Congrès international des Postes qui sera tenu à Paris, à partir du 6 mai prochain.

M. le directeur général des Postes et M. le directeur du Département Etranger représenteront l'Egypte auprès de ce Congrès.

Par ailleurs, la Légation de Syrie au Caire a pressenti le ministère des Affaires Etrangères, afin que les délégués égyptiens représentent, par la même occasion, le gouvernement syrien au sein de ce Congrès.

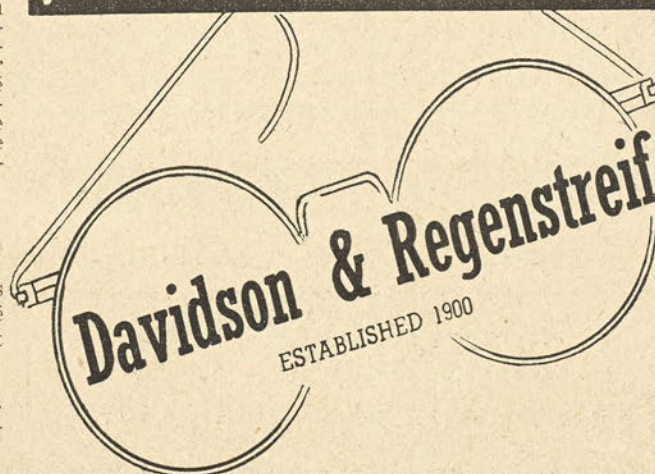
TOURISME

L'Administration de Tourisme a conclu certains accords avec quelques Sociétés se trouvant à l'Etranger, pour mener une propagande touristique au profit de l'Egypte, et cela en exécution de la décision rendue dernièrement par le Conseil Supérieur de Tourisme.

Un crédit de 10.000 livres a été déjà alloué à cet effet.

LA BANQUE INTERNATIONALE

Le ministère du Commerce et de l'Industrie prend toutes ses dispositions afin d'instituer la Nouvelle Banque Industrielle, aussitôt que la Loi y relative sera approuvée par le Parlement.

JUST ONE NAME FOR OPTICAL WORKS

**Surgical & Laboratory appliances
Desk & wall thermometers
Photo Department**

Continental-Savoy Hotel Bldg. - Opéra Square - Tel. 54610

D'une semaine à l'autre

La politique en Egypte et à l'étranger

IMPASSE

Nous voici donc en pleine impasse. La crise du Soudan approche de son point culminant et, apparemment, on ne sait pas comment elle va finir. Nous ne le saurons probablement pas tant que M. Bevin n'aura pas répondu à Nocrachy pacha, ce qu'il doit faire dans le courant de janvier.

Il faut dire que le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères a les bras chargés: crise indienne, crise birmane, crise orientale. Et avec cela, il doit préparer la prochaine conférence de Moscou qui, en mars 1947, décidera du sort de l'Allemagne. De la manière dont les choses se présentent, le travail préparatoire ne sera pas facile, puisque les Anglo-Américains, les Russes et les Français adoptent des attitudes contradictoires.

On ne comprend peut-être pas toujours assez au Caire, que Londres, si intéressé qu'on y soit aux affaires orientales, a à faire face à de multiples problèmes mondiaux d'une envergure considérable. Tandis qu'ici, nous considérons les choses du point de vue purement local, là-bas on juge les événements dans un vaste cadre international. C'est ce qui fait qu'on ne parle pas toujours le même langage. D'où les complications.

Mais il faudra bien tout de même qu'on la tranche, cette question du Soudan, et nécessairement dans un esprit de compromis. Selon nous, il n'en est point ailleurs que dans la formule de la Communauté, comme nous l'avons rappelé toutes ces dernières semaines. On perd un temps infini à des polémiques accessoires, alors que le fond de la querelle n'est pas vidé. C'est dommage, surtout si l'on considère que l'atmosphère se gâte graduellement.

Nocrachy pacha a incontestablement rallié l'unanimité nationale autour de lui. Et il tient la sécurité publique entre ses mains avec la vigueur qu'on lui connaît. Mais, il ne faut jamais trop compter sur la police quand les esprits s'échauffent.

Le malentendu est d'autant plus regrettable que l'exé-

tion de la partie purement anglo-égyptienne des accords se poursuit normalement. Les grandes villes sont évacuées selon le programme prévu, et la zone du Canal recueille les garnisons de l'intérieur. On eut aimé, par conséquent, que tout marchât selon le même rythme.

Certes, il ne faut pas dramatiser. En ce moment même, des conversations prolongées quoique confidentielles se poursuivent au Caire et à Londres. Les contacts n'ont pas été rompus. Il n'en est pas question d'ailleurs. Et, pour tout dire, nous pensons que M. Bevin fera tout son possible pour s'entendre. Il a pour cela des raisons à la fois personnelles et professionnelles. La signature définitive de l'accord avec l'Egypte le pré-

occupe beaucoup. Il ne veut pas quitter le Foreign Office avant d'avoir réalisé sa pensée. On peut donc le considérer acquis à l'idée de triompher des derniers obstacles quoique ceux-ci, et les conservateurs, ses adversaires, s'ingénient à les multiplier et à les grossir, soient de taille!

Si des bords du Nil on passe au Bosphore, on voit que la Turquie poursuit méthodiquement son travail de rapprochement arabe. Le voyage du Roi Abdallah de Transjordanie, auquel le Président Inonu accorde de très grands honneurs, est significatif. Il indique qu'Ankara appuie sans réserve la politique de la "Grande Syrie" dont le souverain arabe s'est fait le champion. Les Turcs, non sans rai-

son, estiment que le regroupement des Etats arabes à leurs frontières d'Asie renforce leur propre sécurité et ils voient en S.M. Abdallah un monarque avec lequel ils pourraient plus aisément se concerter, sur une politique commune, qu'avec la République syrienne. Il serait plus facile à traiter dans l'affaire d'Alexandrette, qui préoccupe toujours les nationalistes de Damas. Comme on voit, il faut beaucoup attendre de ce voyage d'Ankara du Chef d'Etat arabe.

En Europe, les choses vont visiblement de mieux en mieux. La signature des traités avec les satellites approche. Bientôt on procédera au règlement autrichien, il faudra en tout cas y parvenir avant la conférence de Moscou. La chose n'est cependant pas si aisée qu'on pense, car l'Autriche, qui ne redeviendra plus allemande, ne peut être viable que dans des conditions de prospérité générale. Elle doit pouvoir vivre du trafic de transit, fluvial, ferroviaire et aérien, et sa propre production industrielle doit être exportée librement. Enfin, il ne faut pas qu'on la grève de réparations, au titre allemand, qui l'accablent. Et, dernier mot, son territoire doit être évacué de toutes les forces armées étrangères qui l'occupent encore. Espérons qu'on saura, entre quatre grands, régler ce problème, à la satisfaction générale.

Les préparatifs de la conférence historique de Moscou prennent un caractère assez curieux. On y voit à l'œuvre la "grande diplomatie" moderne. D'une part, la Grande-Bretagne dépêche à Moscou son grand soldat, Monty, en signe d'apaisement et d'amitié. D'autre part, Anglais et Américains unifient leur puissance aérienne. Ce qui revient à dire que d'une main on tend la branche d'olivier et, de l'autre, le gant de fer: si tu ne veux pas celle-là, tu auras celui-ci! Eternelle et triste vérité du vieil adage de la Rome Antique: si vis pacem... para bellum!

"L'Etablissement IDEAL"

C. ANGELOGLOU & Co.

15, rue Galal Imm. Setton, Tél. 42532-46915

peuvent vous fournir :

TOUTES ETIQUETTES SIMPLES OU DE LUXE
sur papiers doré, argenté, chromo, cuir, simple, en 2-3 couleurs
TOUTES COULEURS DE PAPIERS GOMMES
marque "IDEAL"

en rouleaux toutes dimensions imprimés ou simples
PRIME : Pour tout achat de 100 bobines de 250 m. GRATIS :
Une machine EXPRESS pour leur emploi.

**BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE
EN ÉGYPTE**

SOCIÉTÉ ANONYME EGYPTIENNE

Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

Capital souscrit L.E. 1.000.000

Capital versé L.E. 500.000

Réserves au 1er Juillet 1946 L.E. 125.000

Siège à Alexandrie : 18, rue Talaat Harb Pacha

Siège Social au Caire : 45, rue Kasr-El-Nil

TRAITE TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

R.C.C. 39

R.C.A. 692

LE SEMAINIER

PERSPECTIVES DE NOS RELATIONS COMMERCIALES

Pays à devises rares : La Suisse

L'ETUDE de nos relations commerciales avec la Suisse est particulièrement intéressante vu l'évolution de l'économie mondiale. La guerre a heureusement épargné les richesses de la Suisse et de l'Egypte qui ont poursuivi leur développement avec une intensité remarquable.

Il est douteux qu'après l'évolution récente du mouvement des échanges, le commerce entre les deux pays revienne au niveau d'avant-guerre. Bien au contraire, il semble que l'intérêt économique stimulera toute nouvelle activité commerciale entre la Suisse et l'Egypte durant les quelques années de transition du moins.

AVANT-GUERRE

Les relations commerciales entre les deux pays se limitaient avant-guerre, à l'échange de quelques produits. La Suisse ne tenait pas une place particulièrement importante dans le commerce extérieur égyptien.

D'après les statistiques suisses, les exportations de l'Egypte se sont élevées en 1938 à 25.360.509 frs., les importations par contre n'ont pas dépassé 14.261.576 frs. Nos exportations comprenaient spécialement du coton brut, des déchets de coton, du riz, des oignons, de la gomme, des cigarettes, des tapis de laine, etc... La quote-part suisse ne dépassait pas les 1,6 pour cent. Nous importions des farines alimentaires, du fromage, du lait condensé, des tissus de coton, des broderies, des soieries, des machines, des moteurs hydrauliques, des pompes, des montres, des bracelets, des articles de parfumerie, des produits pharmaceutiques, des couleurs d'aniline, etc...

Le mouvement était donc relativement faible, mais continuellement progressif. En 1939 les importations de l'Egypte ont dépassé L.E. 632.612, quand en 1938 il ne s'élevaient qu'à 594.554. De même les exportations de L.E. 1.311.759 en 1939 n'étaient que de 952.172 en 1938.

Mais la déclaration de guerre a été la cause de nombreux obstacles qui ont ralenti ce mouvement, surtout au courant des deux premières années de guerre. Ainsi les exportations ont diminué jusqu'à L.E. 847 en 1943 et L.E. 2.458 en 1944.

L'essentiel, cependant, est que les relations commerciales entre les deux pays aient été maintenues durant toute la période de la guerre.

REPRISE

Dès la libération du bassin méditerranéen le mouvement des échanges a repris avec une vigueur particulière. En 1945 déjà, les exportations se sont élevées à L.E. 457.797 et les importations à L.E. 562.823.

Nous avons importé récemment des médicaments, des produits chimiques, des montres, des bracelets, des machines à vapeur, des machines et pièces pour l'industrie textiles, etc...

Nos exportations durant 1944 et 1945 comprenaient spécialement du coton, des cigarettes, des oignons, des tapis de laine, du riz, etc...

Nous n'avons pas encore atteint le niveau d'avant-guerre, mais ce niveau sera certainement dépassé sous peu.

Les tableaux suivants établissent une juste comparaison entre le mouvement commercial de 1938 et celui de 1945:

IMPORTATIONS (statistiques égyptiennes)

	1938	1945
Lait condensé	9.139	—
Fromages	12.550	—
Médicaments composés	53.144	134.861
Nitrate de chaux	91.372	—
Tissus de coton	60.426	—
Pièces détachées de machines	15.797	43.765
Machines à vapeur, pompes et comp.	61.494	79.061
Montres	22.655	5.773
Bracelets-montres	45.526	67.582
EXPORTATIONS	1938	1945
Coton	928.824	455.552
Oignons	16.010	faibles quantités
Tapis en laine	686	—
Cigarettes	4.909	404
Total des Importations	594.554	562.823
Total des Exportations	952.172	457.797

Nous remarquons que les exportations sont loin d'atteindre le niveau d'avant-guerre. La raison essentielle est que l'Egypte a besoin actuellement de la majorité des produits qu'elle exportait autrefois vers l'étranger. Les répercussions de l'état de guerre continuent à influencer l'économie égyptienne. C'est pourquoi nous ne sommes pas encore en mesure d'exporter nos produits agricoles par exemple. L'insuffisance des engrais handicapait l'évolution agricole. Mais heureusement en 1946 la reprise a été particulièrement rapide. De mois en mois on remarque un changement sensible. Au mois d'Octobre 1946, d'après les statistiques officielles suisses, nos importations se sont élevées à 1.970.111 frs. et nos exportations à 1.694.554 frs. Le dernier trimestre de 1946 a été encore plus intense.

ENTRAVES ET PERSPECTIVES

Cependant deux difficultés entravent le développement de nos relations commerciales avec la Suisse.

La première, la plus difficile à surmonter est celle des permis d'importation. Le gouvernement égyptien conditionne les licences d'importation à mille et une difficultés et formalités. Cela est vraiment regrettable car la Suisse a poursuivi son développement industriel durant toute la période de la guerre et se trouve actuellement à la tête des pays exportateurs. Il semble de plus que l'économie égyptienne nécessite l'importation de Suisse de nombreuses machines et autres produits.

La seconde difficulté est commune à tous les pays à devises rares. Notre quota en devises est encore faible. Il est vrai que par le nouvel accord avec la Grande-Bretagne notre quota a été relativement réajusté mais il est encore loin de satisfaire aux exigences de nos commerçants. Cette entrave pourra être écartée. La Suisse et la Grande-Bretagne ont conclu un accord monétaire qui facilitera tout transfert de paiement et favorisera les échanges avec les pays du Bloc Sterling.

Il est à espérer qu'avant la fin du premier semestre de cette nouvelle année, tout sera rétabli dans l'ordre et que le mouvement actuel poursuivra son développement avec la même vigueur. Ceci est d'ailleurs dans l'intérêt des deux pays dont les besoins économiques se complètent.

MAHER HENEIN.

BANQUE MISR

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

Inscrite au Rég. du Com. du Caire sub. No. 2
Fondée en 1920.

CAPITAL L.E. 1.000.000

Siège social: LE CAIRE — 151. Rue Emad El Dine.

Succursale: ALEXANDRIE — Rue Stamboul.

Toutes Opérations Bancaires - Caisse d'Epargne
Service de Coffres-Forts Privés

AGENCES EN EGYPTE:

Le Caire:	Mousky, Rod-el-Farag, Atar el Nabi.
Alexandrie:	Bourse de Minet el Bassal, Damanhour.
Tanta:	Chebin el Kom, Benha.
Mehalla-el-Kobra:	
Mansoura:	Zagazig, Mit Ghamr.
Fayoum:	
Béni-Souef:	Beba, Chounet Boch, El Fachn.
Minia:	Maghagha, Beni Mazar, Mallawy, Samallout, Abou Korkas.
Assiout:	Deirout, El-Kaoussia, Abou-Tig, Manfalout, Tima.
Sohag:	Nag Hamadi, Tahta, Guerga, El Balliana.

ETUDE FINANCIERE

COMPAGNIE FRIGORIFIQUE D'EGYPTE

CREATION ET OBJET:—

Cette Société a été constituée en Mai 1904 et autorisée par décret Khédivial en date du 3 Juin 1904. Sa durée est fixée à 99 ans à partir du jour de sa constitution définitive.

Elle a pour objet la fabrication de la glace et la production du froid en général, le commerce auxquelles elles donnent lieu, l'installation, l'exploitation, l'acquisition d'établissements frigorifiques et toutes entreprises, industries, affaires, industries et opérations accessoires se rattachant directement ou indirectement aux dits objets, ou pouvant en faciliter ou favoriser l'extension, le développement, le tout soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou en participation.

EXPLOITATION:—

Par suite d'un accord intervenu en 1905 entre la Société et la Société Anonyme des Eaux du Caire, cette dernière cédait à la Cie Frigorifique d'Egypte ses installations spéciales pour la fabrication de la glace ainsi que ses établissements frigorifiques, moyennant remise de 36.240 actions de la Société entièrement libérées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.—

S.E. Aly El Shamsi Pacha, Président; S.E. Arakel Nubar Pacha; S.E. Saddik Henein Pacha; S.E. Chérif Sabry Pacha; Aslan Cattawi Bey; Direction: S.E. Saddik Henein Pacha; Administrateur Directeur Général. Censeurs, Martin Hammond.

CAPITAL SOCIAL.—

45.000 actions de L.E. 4 nominales L.E. 180.000.

Le Capital à l'origine était de L.E. 16.000 divisé en 4.000 actions de L.E. 4 nominales. L'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Mars 1905 décida de porter le capital de la Société à L.E. 180.000 par la création de 41.000 nouvelles actions. Cette augmentation de capital fut la conséquence de l'accord conclu avec la Société Anonyme des Eaux du Caire en vertu duquel cette dernière lui cédait ses installations pour la fabrication de la glace et production du froid contre remise de 36.240 actions.

CAPITAL OBLIGATIONS.—

La Société avait émis en 1907 et 1909 des obligations 4 1/2 pour cent pour un montant total de L.E. 60.000. Ces obligations dont il restait un montant en circulation de L.E. 46.920 au 31 Décembre 1932, furent remboursées par anticipation le 1er Avril 1933.

RESULTATS DES DERNIERES ANNEES

Exercices	Bénéfices	Bénéfices	Dividendes	Report
	bruts	nets	aux actions	à nouveau
	L.E.	L.E.	L.E.	L.E.
1928.....	61.183	23.513	22.500	1.790
1929.....	53.709	19.146	22.230	—
1930.....	52.902	17.594	20.250	—
1931.....	47.056	13.295	14.850	—
1932.....	34.300	9.604	12.600	—
1933.....	31.196	14.046	12.600	744
1934.....	26.383	12.199	12.600	—
1935.....	30.507	13.323	12.600	57
1936.....	31.985	14.221	13.500	67
1937.....	33.277	15.365	36.900(1)	264
1938.....	32.396	11.290	12.600	—
1939.....	44.606	18.484	14.400	2.929
1940.....	50.558	19.877	17.550	3.705
1941.....	71.443	43.779	27.000	12.295
1942.....	106.709	57.386	45.000	21.812
1943.....	142.369	67.690	54.000	18.817
1944.....	150.345	66.396	58.500	13.893
1945.....	153.879	66.636	60.750	6.948

Co. Fr.

BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE

	1942	1943	1944	1945
	(en livres égyptiennes)			
ACTIF:				
Premier établissement ...	401.527	401.567	402.520	402.791
Mobilier, outill., cavalerie	1	1	1	1
Approvisionnements	7.906	7.370	6.646	7.297
Débiteurs et divers	3.244	4.257	2.690	2.847
Portefeuille-titres	65.014	104.560	101.311	101.311(1)
Caisse et Banques	101.455	111.617	134.493	156.141
PASSIF:				
Capital Social	180.000	180.000	180.000	180.000
Réserve générale	44.000	44.000	38.000	38.000
Ressources affectées au c/te de 1er établissement	219.071	223.135	226.845	230.603
Réserve p. égalisat. de div.	18.596	19.340	20.113	20.918
Prov. p. dépréc. portefeuille	14.128	14.128	14.128	14.128
Rés. pr. renouvellement ...	—	—	20.000	30.000
Rés. p. indemnité person...	2.761	2.802	2.908	3.204
Créditeurs et divers	30.910	56.465	60.454	73.005
Pertes et Profits	69.681	89.502	85.213	80.530
Total du Bilan (un côté)	579.147	629.372	647.661	670.388

Actif réalisable	177.619	227.804	245.140	267.596
Passif exigible	30.910	56.465	60.454	73.005
Fonds de roulement	146.709	171.339	184.686	194.591
Fonds propres	478.556	483.405	501.994	516.853
Prop. actif. réal. passif ex.	5,74: 1	4,03: 1	4,05: 1	3,6: 1

COMPTES DE PROFITS ET PERTES AVEC REPARTITION DES BENEFICES COMPARES AU 31 DECEMBRE

	1942	1943	1944	1945
	(en livres égyptiennes)			
Bénéfice brut	106.709	142.369	150.345	153.879
Frais d'Admin. et généraux	49.323	74.679	83.949	87.243
Bénéfice net	57.386	67.690	66.396	66.636
REPARTITION:				
5% aux administrateurs ...	2.869	2.685	2.820	2.831
Solde	54.517	65.005	63.576	63.805
Report de l'exercice préc.	12.295	21.812	18.817	13.893
Solde disponible	66.812	86.817	82.393	77.698
Divid. réparti aux actions	45.000	54.000	58.500	60.750
Prov. pr. renouvellement	—	14.000	10.000	10.000
Report à nouveau	21.812	18.817	13.893	6.948

N.D.L.R. — Les renseignements et détails contenus dans cette étude sont puisés auprès des services financiers de la Banque Belge et Internationale en Egypte.

EGYPTIAN JUTE Co.

S.A.E.

Sacks, Bags, Hessians
& Sewing Twines

Head Office

17, SHARIA KASR EL NIL — TELEPHONE 47446

Factory

SHOUBRA EL KHEIMA — TELEPHONE 43076

Un brillant exposé de Mr. Isaac Errera

Président de la Commission de la Bourse des
Valeurs d'Alexandrie

sur

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'ÉGYPTE

Voici le texte de l'allocution prononcée par M. Isaac Errera, Président de la Commission de la Bourse des Valeurs, le 31 décembre 1946, à Alexandrie:

Nous voici parvenus au terme de cette année durant laquelle bien des événements décisifs se sont produits tant pour notre pays que pour le reste du monde mais qui malheureusement ne fut pas brillante pour notre famille boursière.

Les convulsions engendrées par la terrible guerre que l'humanité vient de subir ne se sont pas encore calmées et leurs effets se font sentir sans cesse sur les marchés financiers mondiaux.

Notre cote s'est enrichie de nouvelles inscriptions de titres. En effet, 12 nouvelles Sociétés ont été admises pour un montant total de livres égyptiennes 3.631.500 environ de titres en circulation.

De plus sept sociétés déjà inscrites à la côte ont procédé à des augmentations de capital pour un montant global d'environ L.E. 1.155.600.

Après un début brillant le premier mois de l'année, les cours de nos valeurs ont été influencés par les divers événements naturels pendant cette période d'après-guerre, les cours de cette fin d'année comparés avec ceux de la fin de 1945 indiquent une baisse générale assez sensible malgré une reprise sur le plus bas, il est toutefois à signaler que par rapport au jour de l'Armistice l'indice général des Actions s'établit à peine à 6 0/0 au DESSOUS et celui des Fonds d'Etat s'établit à 1,5 AU DESSUS.

Le projet de loi relatif à la monnaie de paiement du Suez a jeté le désarroi chez les porteurs et a été une des causes du marasme actuel.

Les affaires en Bourse se sont considérablement ralenties, mais je pense que cette crise que nous traversons est d'ordre purement psychologique et non financier, les bilans des sociétés déjà présentés et ceux qui nous seront bientôt soumis montrent des résultats très favorables et contribueront dans une large mesure à faire sortir notre marché de ce marasme.

Nous avons eu le grand bonheur de recevoir ici le mois dernier la visite de S.E. Abdel Rahman El Biali bey, alors ministre des Finances. Qu'il me soit permis de lui exprimer ici toute notre gratitude pour la bienveillante sollicitude dont il a entouré notre Bourse.

A la suite de cette visite, le ministre des Finances a bien voulu convoquer une réunion plénière des Commissions des Bourses d'Alexandrie et du Caire qu'il a présidée lui-même.

Les problèmes du marché hors cote, des cours minima et du droit de transfert ont été examinés et discutés et font actuellement l'objet d'une étude bienveillante au ministère des Finances.

Je suis persuadé que notre nouveau Grand Argentier S.E. Ibrahim Abdel Hadî pacha, nous accordera aussi tout son appui et qu'il apportera bientôt une solution équitable à tous ces problèmes que nous avons soumis à son prédécesseur afin de remédier au marasme actuel, et redonner à notre Bourse son activité du temps passé.

La récolte cotonnière 1946/47, est estimée à 5.839.000 cantars contre 5.265.000 en 1945/46. Cette année encore le gouvernement égyptien, a décidé d'intervenir pour la financer. Toutefois ce sont les banques qui sont chargées du financement effectif par des avances. Le gouvernement s'est engagé à prendre consignment en cas de baisse éventuelle, de toutes quantités qui lui seront offertes en mars et en juillet 1947 à des prix fixés à ceux de l'ancienne récolte pour l'Achmouni et à ceux de l'avant dernière récolte pour le Karnak.

Un projet de nouveau règlement général est en voie d'élaboration pour la Bourse des Contrats dont on espère la réouverture pour le début de la nouvelle année, après 5 années de chômage. Nous serons heureux de revoir sous le même toit de la Bourse Royale nos collègues du Çoton.

Les finances publiques se trouvent dans un état brillant, ceci est reflété par l'équilibre constant du budget dont les recettes de certains chapitres continuent à dépasser les prévisions budgétaires, accroissant ainsi la Réserve Générale.

Le gouvernement britannique a mis à la disposition de l'E-

gypte 12 millions de livres en devises rares jusqu'en mars 1947. Avec le règlement des Dettes Sterling cette somme de devises rares sera certainement augmentée.

Le Fonds Monétaire international commencera ses transactions de Change le 1er mars 1947.

Les transactions du Fonds seront faites sur les bases initiales qui ont été déterminées lors de la création du Fonds, soit la Lst à 403 cents et la L.E. à 413,3 cents.

Les accords de Bretton Woods devaient entrer en application prochainement et régler définitivement la question de la convertibilité des monnaies. Il paraît que la liberté dans ce domaine ne nous sera pas complètement rendue, le Chancelier de l'Echiquier ayant pris des mesures en Grande-Bretagne pour maintenir encore quelque temps le contrôle des changes dans la Zone Sterling de laquelle nous sommes solidaires.

Le coût de la vie après s'être légèrement stabilisé chez nous à de nouveau pris sa marche ascendante dans le courant de cette année, mais des mesures radicales sont actuellement envisagées dont les résultats se feront bientôt sentir.

Il ne me reste plus, mes chers collègues qu'à vous présenter mes meilleurs vœux pour l'an qui vient. Il vous apportera avec la santé le bonheur et la prospérité.

En ce jour de fin d'année, nous invoquons la bénédiction du Très Haut sur notre Bien Aimé Souverain S.M. Farouk 1er., Que notre Pays sous Son égide glorieuse continue de prospérer dans la voie du Progrès.

Vive S.M. Farouk 1er Vive l'Egypte

REVUE DE LA PRESSE

UN NOUVEL IMPOT FONCIER

La Commission financière de la Chambre étudie en ce moment un projet de loi, soumis par un député, suggérant l'imposition d'une nouvelle taxe foncière dont les revenus serviraient à venir en aide aux ouvriers chômeurs: Le "Mokatam" désapprouve la suggestion de ce député, et prend la défense des contribuables égyptiens :

Nous devons rendre hommage à l'honorable député au cœur si charitable. Toutefois il nous semble que l'imposition d'un nouvel impôt serait une mesure peu sage. Les propriétaires fonciers sont déjà surchargés de taxes de toutes sortes, et on ne saurait leur imposer de nouveaux sacrifices.

D'ailleurs, le recours aux impôts n'a jamais été une mesure recommandable. Les économistes sont tous unanimes à conseiller aux gouvernements la réduction des impôts.

D'autre part, en Egypte, bien que plusieurs ouvriers aient été licenciés par les autorités militaires, le chômage ne sévit pas avec la même acuité qu'ailleurs. Aussi les projets de réforme prévus dans le plan quinquennal suffiront-ils à eux seuls à arranger les choses, sans qu'on ait besoin d'avoir recours à de nouveaux impôts.

LIMITEZ LES BENEFICES

Pour combattre efficacement la vie chère, le "Dustur" demande aux autorités de limiter les bénéfices des commerçants:

Il existe une loi, interdisant à quiconque de prêter ses fonds à un taux d'intérêt supérieur à 9 pour cent. Tout homme qui prête son argent à un taux supérieur, au taux légal, est passible de prison.

De même qu'il empêche les prêteurs de réaliser des profits exagérés aux dépens des malheureux, le gouvernement doit se décider à prendre des mesures sérieuses pour limiter les bénéfices que réalisent à nos dépens les commerçants.

Il est temps que le gouvernement élabore une nouvelle législation fixant à dix pour cent, par exemple, le maximum de bénéfices pouvant être réalisés par les commerçants. De sévères mesures doivent être prises contre tout commerçant qui contreviendrait à cette législation.

C'est là, pensons-nous, le seul moyen pratique pour combattre efficacement la vie chère.

NOUVELLES ÉCONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT

Texte de l'accord de cession du chemin de fer Nakoura-Tripoli au gouvernement libanais

(Signé le 20 Novembre dernier)

Entre les soussignés,

Son Excellence Monsieur Philippe Takla, Ministre des Affaires Etrangères, dûment qualifié et agissant au nom et pour compte de la République du Liban (ci-après dénommée "La République Libanaise"), d'une part;

Et le Brigadier William Moring Hayes, C.B.E., Président du British Fixed Assets Disposals Executive, dûment qualifié et agissant au nom et pour compte du Secrétaire d'Etat pour la Guerre de Sa Majesté Britannique (ci-après dénommé "Le Gouvernement Britannique") d'autre part;

Lesquels ont préalablement exposé que le Gouvernement Britannique ayant construit la voie ferrée "Standard Gauge Railway" (ci-après dénommée "la voie ferrée") entre Ras-Nakoura — Beyrouth — Tripoli, accepte de céder ses droits sur la dite voie, le matériel roulant et les accessoires à la République Libanaise aux termes et conditions ci-après:

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

ARTICLE PREMIER. — Le Gouvernement Britannique vend à la République Libanaise qui accepte la voie ferrée consistant en matériel fixe, postes à signaux, équipement des signaux, ponts, voies ferrées accessoires (à l'exclusion du prolongement de la voie ferrée Zaatar), voies de classement, pipelines depuis les voies de classement jusqu'à Beyrouth, ainsi que les appareils et installations fixes accessoires à la voie ferrée, voies d'évidement et de garage ainsi que toutes les installations faisant partie de l'infrastructure de la dite voie, et le matériel destiné à son entretien, tel que l'outillage des équipes, draines, etc... etc..., tels qu'ils se trouvent sur les lieux à la date du 31 Octobre 1946, le tout au prix de L.L. 5.000.000 (Cinq Millions de livres libanaises).

ARTICLE 2. — La vente de la susdite voie ferrée ne comprendra pas le matériel roulant ou les appareils et effectifs de fonctionnement.

ARTICLE 3. — Le prix d'achat susdit de L.L. 5.000.000 sera payé par la République Libanaise au Gouvernement Britannique en 7 (Sept) termes annuels égaux de L.L. 714.285,71 (Sept cent qua-

torze mille deux cent quarante-cinq livres libanaises et soixante et onze piastres), dont le premier payable le 1er jour de mars 1947, et les autres termes payables le 1er mars de chaque année suivante jusqu'au paiement total du prix d'achat.

ARTICLE 4. — La voie ferrée étant vendue "en l'état", le Gouvernement Britannique décline toute responsabilité concernant l'état ou toute autre partie de la voie ferrée, ou de tout matériel ou équipement employé ou accessoire à l'usage de la voie ferrée comme il décline toute responsabilité du chef des vices de n'importe quel genre et ne donne aucune garantie quant à la solidité ou la suffisance de toute partie de la voie ferrée ou des ponts, routes ou autre équipement ou matériel s'y rattachant, pour l'usage de la voie ferrée ou pour d'autres fins. Cependant, les manques constatés par inventaire spécial contradictoire seront tous rapportés et livrés au Gouvernement libanais avant fin novembre 1946.

ARTICLE 5. — La République Libanaise assume toute responsabilité financière et légale, présente ou à venir, du chef des terrains expropriés conformément au décret No. 1984/K du 4 Octobre 1944, et du chef de toutes réclamations résultant ou émanant de l'expropriation ou usage de terrain pour les besoins de la dite voie ferrée ou des travaux accessoires à cette voie, y compris les routes, voies indirectes ou détournées et les ponts, etc..., et dédommagera les propriétaires et locataires.

ARTICLE 6. — Toutes réclamations résultant du fonctionnement de la voie ferrée, y compris les salaires du personnel ou les compensations ou indemnités (s'il en existe) à eux dûs jusques et y compris le 31 Octobre 1946 (à l'exception des réclamations visées à l'article précédent), seront à la charge du Gouvernement Britannique; la République Libanaise s'engage à donner toute l'assistance nécessaire pour permettre au Gouvernement Britannique de liquider ces réclamations, dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7. — Le Gouvernement libanais prendra immédia-

tement telles mesures qui seraient nécessaires pour l'abrogation de tous textes pouvant engager la responsabilité du Gouvernement Britannique en ce qui concerne l'expropriation des terrains ou le paiement de toute indemnité du chef de tout terrain employé ou endommagé du fait de la construction de la voie.

ARTICLE 8. — La République Libanaise aura la faculté d'acheter telle quantité de matériel roulant (locomotives et wa-

gons) et ce, dans la limite rendue disponible par le Ministère Britannique de la Guerre (en vertu du tableau ci-annexé).

Le paiement se fera lors de l'achat de chaque article.

ARTICLE 9. — Tout différend ou litige pouvant surgir entre le Gouvernement Britannique et la République Libanaise concernant l'interprétation ou l'exécution des clauses et conditions du présent contrat sera soumis à l'arbitrage de deux arbitres amiables compositeurs, respectivement désignés par chacune des deux parties. En cas de désaccord entre eux, les deux arbitres désigneront un sur-arbitre. S'ils ne sont pas d'accord, celui-ci sera désigné par le Chef de l'Etat libanais.

ARTICLE 10. — Le présent accord ne sera définitif et exécutoire qu'après son approbation par la Chambre des Députés Libanaise.

Fait en double à Beyrouth, le 20 Novembre 1946. (Suivent les signatures).

ANNEXE

Ci-après détail des quantités maxima de locomotives et matériel roulant que le Gouvernement de Sa Majesté Britannique est disposé à vendre au Gouvernement Libanais pour l'exploitation de la voie ferrée HBT, conformément à l'article 9 du contrat ci-dessus:

A) LOCOMOTIVES:

10 x 2-8-0 locomotives types LMS (au mazout)	
Numéro de série:	70.579
	70.447
	70.507
	70.811
	70.440

PRIX: (Max.) £ 12,300 — L.L.S. 108,609,00 chaque
(Min.) " 10,250 — L.L.S. 90,507,50 "

B) WAGONS:

(a) 15 wagons citernes improvisés anglais pour mazout de locomotives d'une capacité de 3500/3000 gallons:
PRIX: (Max.) £ 512/10s — L.L.S. 4525,37 chaque
(Min.) " 410 — L.L.S. 3620,30 "

(b) 46 wagons anglais ouverts à hautes parois latérales de 40 tonnes (type Hong Kong):
PRIX: (Max.) £ 717/10s — L.L.S. 6335,52 chaque
(Min.) " 615 — L.L.S. 5430,45 "

(c) 47 fourgons anglais couverts de 40 tonnes (type Hong Kong):
PRIX: (Max.) £ 768/15s — L.L.S. 6788,06 chaque
(Min.) " 666/ 5s — L.L.S. 5882,98 "

ou:

47 fourgons américains couverts de 40 tonnes.
VALEUR estimée à £ 758/10s. — L.L.S. 6697,55 chaque.
Le prix définitif devra être négocié par le Gouvernement Libanais avec le U.S. Foreign Liquidation Commission, Cairo.

(d) 11 wagons anglais ouverts à hautes parois latérales de 13 tonnes (Westinghouse brake piped).
PRIX: (Max.) £ 246 — L.L.S. 2172,18 chaque
(Min.) " 143/10s — L.L.S. 1267,10 "

(e) 95 wagons anglais ouverts à hautes parois latérales de 13 tonnes (Hard Braked).
PRIX: (Max.) £ 246 — L.L.S. 2172,18 chaque
(Min.) " 143/10s — L.L.S. 1267,10 "

(f) 10 wagons américains Caboose de 18 tonnes.
VALEUR estimée à £ 666/5s. — L.L.S. 5882,98 chaque.
Le prix définitif devra être négocié par le Gouvernement Libanais avec le U.S. Foreign Liquidation Commission, Cairo.

Le Gouvernement Libanais pourra choisir le matériel qui lui convient; dans le cas où il préférerait des wagons de prêt et bail, il devrait en négocier l'achat avec le U.S. Foreign Liquidation Commission, Cairo.

s/ Philippe TAKLA

s/ William MORING HAYES.

Syrie

Les autorités britanniques viennent d'informer le gouvernement syrien que toute exportation de houille de Grande-Bretagne à destination des pays du Moyen-Orient a été interdite.

La récolte des olives s'étant avérée cette année défavorable, une importante hausse des prix de l'huile est attendue sur le marché local. De nombreux commerçants procèdent à cet effet à de vastes acquisitions de cette denrée.

En raison d'importantes expéditions en Europe et en Amérique, les prix de la laine et des peaux ont accusé une hausse de grande envergure. Le kantar de laine a atteint de ce fait 900 livres contre 450 il y a quelques mois.

Liban

LA FACTURATION DES MARCHANDISES IMPORTEES

La Direction des Douanes vient de publier à l'intention des commerçants et importateurs l'important communiqué suivant:

"L'administration douanière annonce qu'en vertu des règlements de l'article 46 du Code des Douanes, tout importateur est tenu de présenter aux services de douanes, lors de la déclaration des marchandises importées, la facture y afférente.

"Cette facture doit être certifiée exacte par la chambre de commerce du pays exportateur et porter les indications relatives au lieu de production et aux prix effectifs des marchandises importées, avec l'inscription suivante: "La Chambre de Commerce approuve cette facture et assure que ses prix sont conformes à la vérité et que le lieu de production de la marchandise est..."

"En vue de permettre aux commerçants de mettre leurs correspondants et agents au courant de ces dispositions, l'administration des Douanes accepte jusqu'à fin Décembre 1946 les factures approuvées par les chambres de commerce des pays d'origine ou par les consuls syriens et libanais à l'étranger et qui ne portent pas l'inscription précitée.

"Passé ce délai, les règlements de l'article 357 du Code des Douanes prévoyant l'imposition d'une amende de 250 livres sur toute marchandise importée sans

factures libellées de la manière signalée plus haut, seront immédiatement appliqués".

LE NOUVEAU CO-DIRECTEUR SYRIEN DES DOUANES

Le Gouvernement syrien vient de faire savoir au Conseil Supérieur des Intérêts Communs et au Gouvernement libanais qu'en exécution de l'accord conclu, au mois d'Octobre dernier entre les dirigeants de Beyrouth et de Damas, M. Favez Dalati, actuellement Directeur de l'Economie Nationale en Syrie, a été désigné pour exercer les fonctions de Co-Directeur général syrien des Douanes.

M. Favez Dalati prendra possession de son nouveau poste le 1er Janvier 1947.

LES TERRAINS DU PORT

Les terrains du port de Beyrouth qui sont la propriété de l'Etat, n'ont rapporté à la première mise en vente aux enchères publiques, qui a eu lieu jeudi, qu'un montant de 110 livres par mètre carré, alors que le Gouvernement espérait obtenir un prix minimum de 225 livres.

Il a été décidé en conséquence de vendre ces terrains par petites parcelles. Signalons que le Ministre des Finances escompte retirer de cette vente une somme de six millions de livres au profit du Trésor.

LA CIRCULATION FIDUCIAIRE AU 15 DECEMBRE

La circulation fiduciaire au Liban s'est élevée au 15 Décembre à 143.500.000 L.L. contre 146.500.000 livres au 30 Novembre 1946 et 156.000.000 L.L. au 15 Décembre 1945.

LES DEMANDES DE DEVICES RARES

Les demandes de devises rares adressées au Ministère de l'Economie Nationale pendant le mois de Novembre dernier ont atteint le chiffre d'un millier, totalisant 19 millions et demi de dollars pour des importations de marchandises des Etats-Unis, de Belgique et de Suisse.

Le sort de ces demandes sera réglé avant la fin de l'année en cours.

ARRIVAGES ET EXPORTATIONS

Parmi les marchandises arrivées au port de Beyrouth durant la période du 13 au 17-12-46, on note spécialement:

177 c parfumerie, 107 c lainages, 301 c produits pharmaceutiques, 631 c cotonnades, 515 têtes de chèvres, 27 c voitures, 602 têtes de moutons, 168 c soieries, 230 c accessoires électriques, 12.000 briques réfractaires,

288 c verreries, 73 barils couleur en poudre, 2.281 barres de fer, 137 fûts graisse, 251 fûts couleurs, 1.620 c verres à vitres, 235 c tissus rayonne, 205 c filés de coton, 31 c draperies, 34 c lames à rasoir, 68 b couvertures, 93 c accessoires autos, 165 c jouets, 59 c articles de toilette, 49 moto-camions, 106 barils brillantine, 112 c plastiques, 161 c lait en poudre, 137 c clous, 1.943 fûts huile minérale, 420 pneus.

Parmi les marchandises exportées pendant la période du 13 au 16-12-46, on signale notamment:

12 c chaussures, 469 s riz, 250 s sésame.

L'IMPOT SUR LE REVENU DES COMMERÇANTS EN TISSUS ET COLONIAUX

Dans l'attente d'une décision définitive du Conseil des Ministres relative à l'impôt sur le revenu dû par les commerçants en tissus et coloniaux, le Ministre des Finances vient de fixer provisoirement comme suit la base de l'imposition pour les commerçants intéressés:

Commerçants en coloniaux: 60 pour cent.

Commerçants en tissus: 40 pour cent.

10.000 TONNES D'ENGRAIS CHIMIQUES DES ETATS-UNIS

Le Ministère des Affaires Etrangères vient d'être informé par la Légation du Liban à Washington que le gouvernement des Etats-Unis serait sur le point d'autoriser l'exportation de 10.000 tonnes d'engrais chimiques à destination du Liban.

Turquie

EXPORTATIONS DE FARINE

Le Ministre turc du Commerce vient de permettre l'exportation de farine. Le prix en devises libres a été fixé à 47 sterlings 11 shillings 10 pence la tonne.

EXPORTATION DE "GRUYERE" TURC

Plus de 250.000 kilos de fromage du type gruyère fabriqués en Turquie, viennent d'être exportés à destination de la Grèce, de la Syrie, de l'Egypte et de la Palestine.

ARABIAN STAR TRADING Co. Ltd.



AGENTS DES PLUS GRANDES FABRIQUES & MAISONS D'EXPORTATION

Branches dans les principales villes d'Egypte, Iraq, Syrie, Liban, Palestine et Transjordanie.

Quelques nom des Maisons représentées

B.E.N. (Angleterre)

Compresseur, Pistolets pour peintures, Machines à pression pour lavage des voitures,

A. LYON

Groupes électriques de 1 K.W. et pour charge de batteries.

FURMOTO

Cirage et Encaustique, Metal Polish, Désinfectant pour tapis, fourrures et tout usage domestique.

INVICTA RADIOS

Les Radios les plus modernes

TITANINE

Peinture à la cellulose pour autos — Qualité supérieure. Marque mondiale. — Prix: L.E. 1 1/2 à L.E. 2 le kilog.

ALCO

POMPES ET GENERATEURS

SHANNON Ltd. Londres

Dernières créations dans l'équipement de bureaux

AGENTS POUR L'EGYPTE ET LE SOUDAN:

TONY SALEM

Salles d'Exposition: 19, Rue Emad El Dine, Le Caire

LETTRE DE PALESTINE

NOUVELLES ÉCONOMIQUES

(De notre correspondant particulier)

Jérusalem, fin décembre

LE RAPPORT DU CONSEIL PALESTINIEN DE LA MONNAIE

La circulation monétaire, Palestine, était évaluée au 31 mars 1945 à L. 46,188,141, conformément au rapport du Conseil palestinien de la monnaie pour l'année financière 1945/46, qui vient d'être publié.

Ce montant est assuré par des placements en titres britanniques estimés, au cours actuellement pratiqué, à L. 44,748,806; dépôts fixés à la Westminster Bank; L. 3,600,000 valeur des pièces d'argent en réserve: L. 311,108; disponibilités en argent liquide: L. 374,115. En comptant l'ensemble de l'actif, la balance active se chiffre par L. 3,835,726.

La plupart des placements ont été effectués en bons britanniques de guerre, de défense et d'épargne, dans la "British Railway Finance Corporation", dans des titres d'Australie, du Nigéria, du Kenya, de Fidji et de Jamaïque.

Au rapport est annexé un aperçu des conditions économiques en Palestine, caractérisées par une activité économique intense, l'emploi à plein de la main-d'œuvre, des prix élevés pour les denrées essentielles et des salaires en hausse. "La main-d'œuvre disponible, ajoute-t-on, a été facilement absorbée par des industries qui produisent pour la consommation civile et l'exportation, notamment par l'industrie des agrumes en renaissance, et par le bâtiment privé, en augmentation, que stimule le plan d'urgence établi par le Gouvernement pour les constructions"

Mais, d'autre part, après des années de fluidité continue, une grande pénurie de capitaux se manifeste sur le marché financier, en Palestine. Aussi le quotidien "Ha'aretz", de Tel-Aviv, regrette-t-il que le Gouvernement palestinien ait placé la totalité du capital national à l'étranger, c'est-à-dire principalement sur le marché de Londres.

UNE CRITIQUE DU "HA'ARETZ"

"Les banques," écrit à ce propos le "Ha'aretz", "n'accordent des crédits qu'avec beaucoup de circonspection, bien que les dépôts n'aient pas diminué. Cette réticence, de la part des banques, n'est pas entièrement volontaire. Leur système créditaire est déterminé dans une mesure toujours plus grande par le Commissaire aux Banques. Cette influence n'est pas exercée sous la forme de règlement, mais sous celle du 'conseil privé' comme cela se pratique en Grande-Bretagne dans les relations entre la Banque d'Angleterre et les autres instituts financiers. On "conseille," par exemple, de limiter les crédits accordés par les banques à 40% des dépôts, les 60% restants devant être placés, directement ou indirectement, à Londres. Cette limitation se fait déjà sentir dans les affaires d'exportation. Notre industrie pourrait considérablement augmenter ses exportations, s'il était possible de livrer la marchandise à la Suède ou à la Suisse, par exemple, sans être accrédité par les clients."

Dans ces conditions, le "Ha'aretz" appelle le placement du capital national palestinien sur le marché de Londres une "fuite de capitaux" organisée. A l'avis de ce journal, ce capital pourrait être mieux utilisé si on mettait au service du progrès économique en Palestine même. Il rappelle que dans son livre "Palestine—Problem and Promise", l'expert économique américain bien connu Robert Nathan a demandé "le placement d'une partie des fonds qui couvrent la monnaie en circulation dans le pays en titres palestiniens".

LE RAPPORT NATHAN

A l'avis unanime économique, le "rapport Nathan," si objectif et si prudent dans ses appréciations, constitue en quelque sorte un jalon dans l'histoire des expertises économiques, déjà fort abondantes, auxquelles a donné lieu la Palestine. Le résultat d'un séjour d'études de plusieurs mois que trois économistes américains firent dans ce pays, il y a une année de cela est présenté maintenant au public sur 675 pages et sous le titre: "Palestine—Problem and Promise—An economic study by Robert R. Nathan, Oscar Gass and Daniel Craemer, published by the American Council on Public Affairs, Washington 1946". Dans un long article consacré à cet ouvrage, un des plus éminents économistes de Palestine observe très justement: "Les auteurs n'essaient ni de glorifier les résultats de l'œuvre sioniste, ni de cacher par des moyens faciles les fautes que les Sionistes ont commises. Tout en reconnaissant l'originalité de

ce que les Juifs ont accompli en Palestine, ils évitent d'épouser étroitement les points de vue sionistes et ne dissimulent pas les complications politiques et autres que doit rencontrer une immigration massive de part juive." Il est à remarquer, à ce sujet, que pour les dix prochaines années, les auteurs évaluent la capacité d'immigration de la Palestine à 600.000 — 1.500.000 — chiffres inférieurs aux estimations de l'Agence Juive, — à supposer que les conditions nécessaires aient été créées.

Comme l'avenir politique et économique de la Palestine n'est pas encore décidé, l'enquête n'a, pour le moment, qu'une valeur théorique. Mais l'analyse de la structure économique et sociale du pays dans son présent état est fort précieuse. Elle ne l'est pas seulement pour les cercles économiques juifs, mais aussi pour les Arabes et les Anglais. En effet, outre l'essor de l'industrie et de l'agriculture juives, les auteurs ont étudié avec la plus grande attention les progrès de la production dans le secteur arabe et aussi, et surtout, les rapports entre les deux secteurs.

UNE DECLARATION DE DJAMAL EL HUSSEINI

Lors d'une récente conférence de presse, Djamel el Hussein, vice-président du Comité arabe supérieur, souligna les efforts auxquels le comité se livre en particulier pour renforcer la position économique arabe. "...On ne peut nier", déclara-t-il entre autres, "que depuis cinq mois qu'il existe, le Comité arabe supérieur a accompli davantage que notre mouvement national n'a fait pendant les vingt-cinq dernières années... L'expansion a été grande dans tous les domaines de nos activités nationales. Nous avons créé une institution financière nationale ("La Trésorerie") et sauvé ainsi notre mouvement national de l'échec auquel aurait pu le conduire une situation matérielle précaire. Nous avons dressé des plans pour la sauvegarde des terres et organisé et unifié les mouvements de jeunesse pour en faire un seul et puissant organisme au service de nos aspirations nationales... Le Comité arabe supérieur peut noter aussi à son crédit d'avoir outillé le mouvement de boycottage qui continue sans relâche en dépit de tous les obstacles..."

A ce propos, il convient de mentionner un interview que Djamel el Hussein a accordé au représentant du quotidien "Falastine" de Jaffa. "La Ligue arabe prouvera, j'en suis fermement convaincu", déclara-t-il, "qu'elle est un des grands piliers de notre cause, et l'on verra que les sept Etats arabes qui la composent seront les principaux soutiens de notre indépendance... Si nous critiquons parfois certaines mesures adoptées par la Ligue arabe ou par les Etats arabes, nous connaissons bien aussi leurs bonnes intentions et n'avons jamais douté en leur sincère désir de sauver la Palestine."

A l'occasion du même interview, le vice-président du Comité arabe supérieur expliqua au sujet de la fondation, projetée par la Ligue arabe, d'une société pour la sauvegarde de terres: "La nouvelle société pour la sauvegarde de terres en Palestine a de très solides fondements et garantit à chaque actionnaire un dividende annuel net de 5%. J'espère bien que les Arabes de Palestine profiteront de l'occasion et achèteront la majorité des actions... Si je possédais cent mille Livres, je serais heureux de les placer dans cette société dont les bénéfices sont garantis par sept Etats arabes..."

Dans un article consacré au même projet, l'hebdomadaire arabe "Akhhbar el Yom" écrit entre autres: "L'institut de crédit qui doit être fondé par la nouvelle société pour achats fonciers instituée sous les auspices de la Ligue arabe sera exemptée de toutes les taxes que le gouvernement égyptien impose aux institutions financières. Les gouvernements arabes se sont mis d'accord pour la contribution de chacun d'eux au capital de réserve de la banque. Le gouvernement de l'Irak a déjà déposé sa part dans une banque. La société en fondation aura une succursale en Palestine même."

Grâce à l'initiative ainsi prise par le gouvernement irakien, continue "Akhhbar el Yom", la Palestine se verra dotée d'un plan de développement foncier auquel l'Irak a déjà contribué pour L. 150.000 environ.

Quant à la Trésorerie nationale des Arabes de Palestine, elle est indépendante de ces deux plans. Les contributions à ses fonds, remarque "Akhhbar el Yom", seront calculées sur la base de la capacité financière individuelle. Djamel el Hussein espère recueillir une somme de L. 200.000 dont la moitié sera utilisée pour les achats de terres, tandis que l'autre servira à diverses activités nationales.

E.G.

NOTRE BOURSE IMMOBILIERE

A VENDRE ET A ACHETER: — TERRAINS DE CULTURE — TERRAINS A BATIR — VILLAS ET IMMEUBLES DE RAPPORT.
LES PERSONNES INTERESSEES SONT PRIEES DE S'ADRESSER A LA "REVUE D'EGYPTE ECONOMIQUE ET FINANCIERE"
(B.P. 465) POUR LEUR MISE EN RAPPORT AVEC LES ACHETEURS ET VENDEURS EVENTUELS.

A ACHETER:

1000 à 2000 feddans, incultes ou en partie en culture, terre noire ayant irrigation et drainage assurés à L.E. 60 à L.E. 70 le feddan, région Gharbieh ou Dakahlieh.

1000 à 2000 feddans, incultes, ayant prise sur le Canal Nubarie, à L.E. 15 à L.E. 20 sur la rive Est du Canal.

100 feddans, terres 1ère catégorie à Ménoufieh, Galioubieh, on paiera L.E. 300 par feddan.

Immeuble au centre de la Ville, construction 10 à 15 ans d'âge, L.E. 25000.

Immeuble au centre de la Ville, construction 10 à 15 ans d'âge L.E. 50.000.

Terrains à bâtir au centre de la Ville du Caire, 500 m² sur 2 Rues.

A VENDRE:

Terrains à bâtir au centre de la Ville du Caire, 480 m sur Rue 30 m., L.E. 50 le m².

Méadi: 2000 m² sur la route asphaltée près Casino à P.T. 50 le m².

— 1 lot de 780 m² sur 2 Rues à L.E. 1.500 le m².

— 2 lots faisant ensemble 2100 m² sur 2 Rues à L.E. 1.800 le m².

Koubbeh: 4200 m² Rue Ibin Sandar à P.T. 20 le m².

Terrains à bâtir pour Industries:

Plusieurs lots sur le canal Ismailieh-Choubra, Syriacos, et sur la route asphaltée Le Caire-Méadi.

Capitaux disponibles: pour hypothèques sur Immeubles et terres agricoles. Avances sur constructions de Rapport.

A Vendre Terrains de Culture:

Béhéra, 2800 feddans, Région Edkou, à L.E. 35 le feddan.

Gharbieh: 2800 feddans, Région Kafr El Sheikh, à L.E. 165 le feddan.

Charkieh: 490 feddans, Région Bakarsha, à L.E. 45 le feddan.

Charkieh: 600 feddans, Région Ismailieh, dont 250 feddans jardins à L.E. 100 le feddan.

Dakahlieh: 650 feddans, Région Simbellawein, à L.E. 375 le feddan.

Calioubieh: 100 feddans, Région Le Caire, à L.E. 325 le fed.

Ménoufieh: 1400 feddans, Région Benha, à L.E. 21 le feddan.

Minieh: 400 feddans, Région Béni Mazar, à L.E. 120 le fed.

Minieh: 450 feddans, Région Mallaoui, à L.E. 350 le feddan.

Béni-Souef: 300 feddans, Région Qaï, à L.E. 150 le feddan.

Echange: Un Immeuble de Rapport situé à Garden City, 450 m², construit 320 m², Revenu L.E. 150 par mois, Valeur L.E. 20.000 contre une Ezbah, terre noire, 1ère catégorie, et située dans une bonne région.

CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN

Messieurs les Actionnaires du CREDIT FONCIER EGYPTIEN sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi, 15 janvier 1947, à 4 h. de l'après-midi, au siège social au Caire.

ORDRE DU JOUR:

1. — Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales;
2. — Lecture du Rapport des Censeurs;
3. — Approbation des comptes et fixation du dividende pour l'exercice 1946;
4. — Nomination d'Administrateurs;
5. — Nomination de deux Censeurs pour l'exercice 1946/1947.

Tout porteur de 50 actions a le droit d'assister à l'Assemblée Générale.

Les actions devront être déposées:—

en Egypte: au plus tard le 14 janvier 1947;

en Europe: au plus tard le 3 janvier 1947.

Les dépôts seront reçus:—

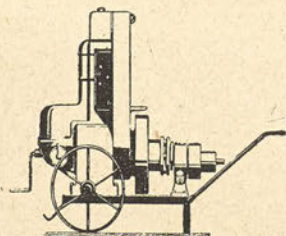
- | | | |
|---------------|---|---|
| en Europe: | { | au Siège Social, |
| | { | au Crédit Lyonnais, |
| | { | au Comptoir National d'Escompte de Paris, |
| | { | à la National Bank of Egypt, |
| | { | à la Banque d'Athènes, |
| à Alexandrie: | { | à la Banque Belge et Internat. en Egypte, |
| | { | à la Banque Misr, |
| | { | ou dans l'une des principales Banques de la Place. |
| | { | au Crédit Lyonnais, |
| | { | au Comptoir National d'Escompte de Paris, |
| | { | à la Sté. Gle. pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie de France, |
| au Caire: | { | à la Banque de Paris et des Pays-Bas, |
| | { | à la Sté. Gle. de Crédit Industriel et Commercial, |
| | { | au Crédit Suisse (Lausanne et Genève), |
| | { | à la Société Française de Banque et de Dépôts (Bruxelles). |

THUILOT-VINCENT

Maison fondée en 1919

7, Rue El Fadl, Le Caire — Tél. 54782

BRANCHE INDUSTRIELLE



Agence Générale pour l'Egypte

BERNARD-MOTEURS

SURESNES

Moteurs et groupes moto-pompes fonctionnant à l'essence, au pétrole et à l'huile lourde. Groupes électrogènes
 Matériel RICHIER pour les travaux d'entreprise.
 R.C. 7628

● Le plan Monnet pour la moderni

La réussite du plan Monnet est liée au retour aux 48 heures, à un accroissement de la main-d'œuvre et à l'équilibre du budget.

Les grandes lignes du plan

Le plan comprend des objectifs à atteindre en 1950 pour les principales activités françaises; des programmes fermes pour les années 1947 à 1950 en ce qui concerne les "activités de base"; un programme général de production, de modernisation, d'investissements, d'importations et d'exportations pour 1947.

Le plan est une œuvre collective de mille personnes de toutes activités: techniciens, patrons, syndicalistes, fonctionnaires, etc... Son but est d'augmenter les ressources nationales et la production du travail.

Il comporte des programmes de quatre ans pour les six activités de base qui conditionnent le relèvement de l'écono-

mie: le charbon, l'électricité, la sidérurgie, le ciment, le machinisme agricole et les transports intérieurs. Ainsi, pour 1950, il prévoit une production de 65 millions de tonnes de charbon (50 en 1946), 37 milliards de kw d'électricité (23 en 1946), 11 millions de tonnes d'acier (contre 4), 13,5 millions de tonnes de ciment (contre 3).

Pour le machinisme agricole, il est prévu, dans cette industrie, une activité globale quintuple de celle de 1938. Pour les activités de base le plan propose que les programmes de quatre ans soient décidés de façon ferme, que les moyens de réalisation soient donnés et les commandes placées effectivement dans un délai extrêmement court.

Retour à la semaine de 48 heures

Les mesures proposées par les commissions de modernisation devraient entraîner une augmentation générale de la productivité, qui a pu être chiffrée pour un certain nombre de secteurs.

Elle atteindra en 1950, par rapport à 1938: 13 o/o dans les houillères, 20 o/o pour le textile, 37 o/o pour les matériaux de construction, 40 o/o pour les bâtiments et travaux publics, 46 o/o pour la sidérurgie, 57 o/o pour l'automobile, 27 o/o pour l'agriculture.

Encore faut-il, pour en arriver là, une politique ferme en matière de main-d'œuvre. Les mesures proposées sont les suivantes: accroissement des effectifs du secteur productif par l'immigration; orientation de la main-d'œuvre dans le cadre des besoins économiques; programme de formation professionnelle; augmentation de la durée effective du travail.

Le programme de 1947

1947 décidera de l'orientation et l'avenir du pays pour une très longue période. Car c'est l'an prochain qui seront engagés ou devront aboutir les efforts qui permettront de surmonter les obstacles fondamentaux.

Parmi les objectifs les plus importants, il y a le charbon (55,5 millions de tonnes contre 50 en 1946), l'acier (7 millions de tonnes contre 4); l'électricité (26 milliards de kw/h contre 23,5). La construction de nombreux barrages sera entreprise. Un gros effort sera fait pour doter l'agriculture des machines qu'elle réclame. La reconstruction pourra enfin accélérer très sensiblement le rythme de ses travaux.

Equilibre du budget condition de réussite

Pour que l'entreprise Monnet soit possible, il est absolument indispensable que soit réalisée la stabilité économique intérieure.

La hausse des prix rendrait tout redressement impossible. En fait, la stabilité des prix et de la monnaie est la condition fondamentale.

Cette stabilité est indissolublement liée à l'équilibre du budget des dépenses courantes de l'Etat. Le recensement de la situation ne peut être obtenu que si, dès 1947, cet équilibre est réalisé sans équivoque.

Ce plan vient à son heure, car la France est à la croisée des chemins. M. Jean Monnet en a montré l'importance en ces termes:

— Si la France s'engage délibérément dans la voie de la modernisation, elle peut augmenter très rapidement sa capacité de production. Elle peut espérer atteindre, dès 1950, un niveau supérieur à celui de la meilleure année (1929) et équilibrer par ses exportations sa balance des comptes.

Il convient d'ajouter que le bureau de la C.G.T. donne son "adhésion réfléchie" au plan Monnet. LE MONDE écrit d'ailleurs:

10) La personnalité de Jean Monnet, qui rappelle les "One dollar men" du gouvernement américain, grands hommes d'affaires qui s'attellent à une tâche d'intérêt public parce qu'elle les passionne.

20) La compétence de son équipe de jeunes collaborateurs et leur allant, qui les a fait qualifier de club des optimistes.

30) La souplesse des méthodes employées, aussi peu administratives que possible, à base de contacts personnels qui unissaient autour d'une table, voire d'une table de restaurant, des praticiens, des fonctionnaires, des syndicalistes. Toutes les personnalités françaises et même étrangères susceptibles de "rendre", ont défilé rue de Martignac. Les représentants qualifiés de la classe ouvrière ont participé à tous les travaux au même titre que les employeurs, les techniciens et les fonctionnaires. Le plan s'est efforcé d'être un peu la chose de tous pour n'être celle de personne, car il ne peut vivre qu'en restant apolitique".

Objectifs de production

Pour les six activités de base, les objectifs ont un caractère impératif. Pour les autres, ils sont indicatifs. Ils sont résumés dans les tableaux suivants:

LES RAISONS POUR LESQUELLES LE FRANC NE SERA PAS DEVALUE

par Jaques GASCUEL

C'EST encore un des bruits qui courent à l'étranger, et qui n'ont pratiquement aucune créance en France: certains prétendent que les Français vont procéder à une nouvelle dévaluation. Nous pouvons affirmer qu'il n'en est pas question en cette fin d'année 1946. Non seulement parce que le Ministre des Finances, M. André Philip, a précisé ses intentions à cet égard; avant la constitution du gouvernement, mais aussi et, peut-on dire, surtout parce qu'une dévaluation ne servirait aujourd'hui rigoureusement à rien et qu'elle n'est, d'ailleurs, pas possible hors des accords internationaux, lesquels pratiquement et dès maintenant, interdisent d'y recourir.

Dévaluer, qu'est-ce exactement? C'est diminuer l'équivalent or de la monnaie. Le franc, lors de sa création, valait 290 mmg. d'or. Il ne vaut plus actuellement que 7 mmg. et demi. Autrement dit, l'équivalent or du franc n'est plus très loin de zéro. Si près même, que rompre cette dernière amarre avec le métal ne pourrait avoir qu'un seul résultat: ruiner définitivement le franc dans l'esprit des étrangers. Or, la France est en train de négocier des emprunts à Washington, en Australie et ailleurs. Ce n'est pas le moment, pour elle, de se livrer à des acrobaties monétaires et elle ne s'y livrera certainement pas.

Ce n'est pas tout, même si elle était possible, une dévaluation serait actuellement sans objet.

On ne dévalue pas pour le plaisir. On dévalue en vue de consacrer un appauvrissement — ce que la France a fait l'année dernière — ou bien pour amoindrir le fardeau de la Dette ou encore pour accroître les ventes à l'extérieur.

Depuis l'an dernier, la France ne s'est pas appauvrie, au contraire, puisque sa production est de beaucoup supérieure à ce qu'elle était alors. Quant à la dette française intérieure, elle a beau s'élever à deux mille milliards en capital, cela ne représente plus, comme charge annuelle, qu'une quarantaine de milliards sur un budget ordinaire qui dépasse 600 milliards. La charge de la dette est donc insignifiante.

Reste l'exportation. Les prix français sont actuellement élevés. Mais cela tient beaucoup plus à l'insuffisance de la production, à la complication des circuits commerciaux intérieurs, à une certaine méfiance de l'avenir qui favorise chez les producteurs le stockage et la rétention des marchandises, qu'à la monnaie elle-même. Comme l'on sait, la quantité de monnaie en circulation est à peine suffisante étant donné la valeur globale des marchandises achetables. C'est la pénurie et l'inorganisation de la distribution, conséquences de la guerre, qui font monter les prix et non pas une déficience du franc.

Ainsi, pour le moment, il n'est pas question de dévaluer à nouveau le franc. Plus tard, lorsque les traités de paix seront signés, lorsque les échanges internationaux auront repris sur des bases solides et durables, lorsqu'il sera possible de fixer, avec de sérieux éléments d'appréciation les parités internationales, peut-être la France, pour éviter les grands nombres et les suites de zéros auxquels conduit le franc actuel de 7 mmg. et demi d'or, envisagera-t-elle la création d'une nouvelle unité de compte. Ce serait logique et cela correspondrait au besoin de clarté des Français.

Mais, aujourd'hui, la question n'est même pas à l'étude; nulle part et dans aucun service officiel ou officieux.

JACQUES GASCUEL

sation de la France en cinq ans •

	Programme des activités de base					
	1929	1938	1945	1946	1947	1950
Houillères (millions de t.)	55	47,6	35,1	50	55,5	65
Electricité (milliards de kwh) ...	14,4	20,7	19,1	23,5	26	37
dont hydraulique ...	6,5	11,6	10,3	13	14	20,5
Sidérurgie (en millions de t.):						
acier brut ...	9,7	6,2	1,5	4,2	7	11
fonte de moulage ...	1,8	0,7	0,2	0,5	1,2	2,7
Ciment (millions de t.) ...	5,3	3,8	1,5	3	6	13,5
Machines agricoles:						
tracteurs (milliers) ...	—	2,7	1,3	1,7	12,3	?
motoculteurs (milliers) ...	—	2,7	1,3	1,5	6	16
Transports:						
S.N.C.F. (millions de t. expéd.) ...	224	133	69	130	160	240
navigation intérieure (millions de t. exp.)	50,2	45	15,2	22	28	58
transports routiers (capacité du parc en 1.000 t.) (1) ...	—	1.100	725	890	1.060	1.470

	(1) Véhicules de deux tonnes et plus.					
	1929	1938	1945	1946	1947	1950
Carburants (raffinés en France) millions de t.	2,8	6	0,6	2,8	4,9	8,1
Machines-outils à travailler le métal (milliers)	—	15	20	27	38	46
Automobiles (milliers):						
voitures particulières ...	211	199	1,5	27	120	475
véhicules utilitaires ...	42	25	32,2	75	77,7	475
Matériaux de construction (millions de t.):						
chaux hydraulique ...	2,3	1,5	1	1,5	1,5	1
plâtre ...	—	0,7	0,4	1	1,5	2,2
briques et tuiles ...	—	4,7	1,4	4	6,6	8,7
moellons et pierres de taille ...	5	1,3	0,6	2,3	7,5	14
sable et gravier ...	9,5	15	3,1	10	20	42
Industries textiles (millions de tonnes):						
coton (filés) ...	236	220	62,5	150	220	280
lin (filés) ...	—	25	7,7	18	28	42
laine (filés) ...	117	100	66	110	120	140
soie et rayonne (tissus) ...	—	25	6,4	19	36	46
fibranne (fibres) ...	—	—	—	18	25	72
rayonne (filés) ...	—	34	23,3	31	43	76
Bâtiment et travaux publics (milliards de frs.)	380	220	145	175	275	550

Parmi les ressources dont la France aura besoin figurent les devises nécessaires au paiement des importations. Depuis le début de 1946 jusqu'à la fin de 1949, les dépenses françaises à l'étranger représenteront sans doute 1.367 milliards plus 38 milliards de règlements non commerciaux. Les recettes commerciales représenteront 780 milliards, et les recettes provenant des crédits étrangers déjà amortis et de prélèvements sur les avoirs français 462 milliards de francs. Mais il sera possible de trouver de nouveaux apports étrangers.

Il est nécessaire, tout en maintenant le principe de la semaine de 40 heures, de faire huit heures supplémentaires, soit la semaine de 48 heures. Dans ce cas, il faudrait 750.000 ouvriers supplémentaires pour 1947, et 220.000 de plus de 1948 à 1950. Une grande partie devront venir des pays étrangers; le reste sera récupéré sur les improductifs et les femmes.

Investissements

Les investissements nécessaires sont évalués grosso modo à 2.250 milliards de francs, répartis comme l'indique le tableau suivant:

I. ACTIVITES DE BASE	II. AUTRES ACTIVITES
milliards	milliards
Houillères ...	Agriculture ...
56,5	350
Electricité ...	Logement ...
198	660
Sidérurgie ...	Industrie et commerce
33	340
Ciment ...	Transports et commu-
18,5	nications ...
Machines agricoles ...	290
7	Autres investissements
S.N.C.F. ...	80
125	
Navigation intérieure ...	
20	
Transports routiers ...	
78	
Total ...	1.720
536	

La part des investissements, y compris l'entretien, dans l'emploi du revenu national, serait de 23 à 25 o/o. Ils pourront provenir de l'épargne des particuliers, des disponibilités des entreprises elles-mêmes, et enfin de l'Etat.

Mais, fait remarquer M. Monnet, "le plan comme toute entreprise de quelque durée, ne peut se concevoir dans un état d'équilibre et de stabilité au moins relative de la monnaie et des prix. Sinon les Français n'épargneront pas et n'investiront pas". La condition fondamentale du financement du plan, c'est donc l'équilibre du budget des dépenses courantes de la nation.

LES REPARATIONS ET LA IIIe GUERRE MONDIALE

par Edwin W. PAULEY

Le peuple américain ferait bien de comprendre qu'une troisième guerre mondiale ne saurait tarder à éclater si les Alliés se laissent aller aux mêmes erreurs qui permirent à l'Allemagne de reconstruire sa force militaire après la défaite qu'elle essuya lors de la première guerre mondiale.

Ces erreurs apportèrent au Monde le terrible holocauste de la IIème Guerre Mondiale. Nul au monde ne saurait exactement dire de quel nombre de vies humaines, et de quelles sommes de richesses nous avons payé ces erreurs.

La question qui se pose est de savoir si les hommes, et en particulier ceux qui souffrirent du militarisme allemand, ont retenu cette leçon. Nous n'aurons d'ailleurs pas longtemps à attendre pour le savoir: la réponse nous en sera donnée dans les termes mêmes de la décision du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères sur le traité de Paix avec l'Allemagne.

Si la réponse est négative c'est-à-dire si aux termes mêmes de cette décision l'Allemagne a quelques chances de maintenir son énorme potentiel de guerre et, plus ou moins rapidement de s'introduire dans un grand bloc politique cela peut signifier que nous verrons une Troisième Guerre Mondiale se déclencher bientôt...

Le protocole de Berlin, démontra pleinement que l'Allemagne devrait être considérée, quant à son occupation, comme une unité économique.

Le fait de n'avoir pas traité ainsi l'Allemagne, a immédiatement entraîné l'impossibilité de mettre en application les décisions de ce Protocole de Berlin. Une brèche encore plus importante fut ouverte par la suite par la Russie, qui en la personne de M. Molotov annonça sa décision de prélever les réparations qui lui étaient dues sur la production actuelle.

Je ne veux pas dire que les systèmes des réparations a, à lui seul, amené la Seconde Guerre Mondiale, mais il me semble cependant que personne pourrait nier que ce système fut un des facteurs déterminants.

De telle sorte que si l'Allemagne obtient à nouveau la permission de rétablir et de maintenir son gigantesque potentiel de guerre ainsi que d'offrir, une fois de plus, sa puissance militaire et industrielle, quelque grande puissance que ce soit, nous nous achèmerons, selon moi, vers un nouveau conflit international.

Tel est donc le problème que se pose avant de commencer les délibérations au sujet du traité de Paix avec l'Allemagne. Si l'on oublie la leçon que nous devrions tirer de la première guerre mondiale en décidant que le problème posé n'est que la conséquence de la deuxième guerre mondiale, je prédis, pour ma part, une troisième guerre dans laquelle seront, cette fois, utilisées, les bombes atomiques et qui clôturera notre série de leçon... en nous envoyant tous dans l'autre monde.

I.N.S.

LE PROGRAMME DES RÉPUBLICAINS DANS LE PROCHAIN CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS

LE PROGRAMME INTERIEUR

AUSSITOT après les élections de novembre qui donnèrent la majorité aux Républicains au Sénat et à la Chambre après 14 ans de contrôle démocrate, le comité directeur du parti républicain dans les deux Chambres commença à tracer le plan de la législation intérieure pour ne pas perdre de temps pendant que le mécanisme du Congrès sera en plein fonctionnement.

En tête de l'ordre du jour figurent les recommandations pour la réduction des impôts et l'ajustement du revenu fédéral. Une autre législation en tête des propositions est celle concernant les ouvriers, l'entraînement universel de la jeunesse et la crise du logement.

1. BUDGET

Les Républicains influents ont insisté ces dernières semaines sur la réduction des impôts, basée sur la croyance que les dépenses fédérales peuvent être réduites du chiffre actuel de 41 milliards et demi de dollars à celui de 30 milliards ou moins. Selon leurs estimations préliminaires sur le budget révisé, une grande partie de l'épargne anticipée sera gagnée en retranchant 5 milliards et demi de dollars des appropriations courantes affectées à la défense nationale.

2. LEGISLATION OUVRIERE.

Au début de ce mois, M. Carrol Reece, président républicain du comité national du parti, réitéra la conviction de son parti que la législation du travail reste le problème le plus aigu qui se pose au nouveau Congrès. Il déclara que, sans tenir compte de l'action du tribunal contre le chef du syndicat des mineurs John L. Lewis et de la cessation subséquente de la grève charbonnière, le problème fondamental issu d'une telle situation doit être réglé pour éviter une rechute.

Un type de législation ouvrière susceptible de recevoir un accueil dans les consultations en comité, a été présenté par le sénateur Taft, de l'Etat Ohio, cette semaine, lorsqu'il demanda que la présidence du comité ouvrier du Sénat lui soit accordée le 20 décembre, lorsque les sénateurs républicains se réuniront pour organiser leur travail. M. Taft a déjà indiqué son intention de réintroduire la loi Case, qui fut rejetée au dernier Congrès par un veto du Président Truman. Cette loi prévoit une médiation durant une période de travail de 60 jours, la suppression des grèves juridiques, la responsabilité des syndicats vis-à-vis du public en cas de rupture de contrats, et l'interdiction aux employés d'organiser des comités consultatifs.

LES RESPONSABILITES OUVRIERES: Le Sénateur Taft remettra également sur le tapis la loi Wagner sur les relations du travail prévoyant que les syndicats aussi bien que le patronat seront sujets aux châtiments pour "pratique ouvrière inappropriée", accordant aux employés plus de liberté pour discuter les conditions de travail avec leurs employés, et égalisant en général les responsabilités du Travail et du Patronat vis-à-vis de la loi.

Parmi les autres propositions importantes concernant le travail, figure aussi l'interdiction de la grève des magasins, et une tentative de contrôler les pratiques syndicales "monopolistiques" en interdisant les contrats collectifs industriels étendus. Ces mesures sont fortement appuyées par les sénateurs Ball de Minnesota et Smith de Virginie.

LES RECOMMANDATIONS PRESIDENTIELLES: Le nouveau Congrès aura en outre à examiner les recommandations du Président Truman sur la législation du travail, recommandations qui seront incluses dans son message au Congrès, le 6 janvier.

Si le Président décidait d'exposer ses propositions en détail, les Républicains devraient affronter l'alternative de suivre les recommandations de M. Truman et rejeter la responsabilité de leur succès ou de leur échec sur ce dernier, ou bien de les rejeter et d'assumer eux-mêmes leurs propres responsabilités.

5. LES REFORMES AGRICOLES.

Du côté de l'agriculture, aucun changement drastique dans la législation fermière n'est en vue, dans la réorganisation du Congrès. Les Républicains de l'Ouest central tiendront le commandement des comités agricoles, supplantant les Démocrates du sud. Le sénateur Copper et le député Hope, tous deux représentants de l'Etat agricole de Kansas, sont sur la liste comme candidats à la présidence de ces comités.

Les plans actuels proposent simplement un élargissement de l'aide initiée par le "New Deal" sous la présidence de Roosevelt. Une série de niveaux de parité pour divers produits agricoles est considérée comme susceptible de remplacer le niveau actuel de 90 pour cent de la moyenne de prix d'avant-guerre garantie par le gouvernement aux fermiers.

L'extension de l'assurance sur la récolte à plus de produits pour renforcer la protection des fermiers, est également susceptible d'être acceptée. D'une manière générale, le fermier a peu à peu à s'inquiéter du nouveau Congrès.

LE PROGRAMME EXTERIEUR

Le 80ème Congrès des Etats-Unis, qui se réunira le 3 janvier aura plusieurs décisions importantes à prendre dans le domaine des relations et des échanges commerciaux internationaux.

1. LA POLITIQUE COMMERCIALE ET ECONOMIQUE

Les partis républicains et démocrates sont tous deux en faveur de la coopération internationale, mais ils ne sont pas toujours d'accord quant à la manière dont elle doit être exécutée. En règle générale, la politique étrangère américaine a été bi-partisane dans ses aspects politiques. Cependant, les questions économiques ont creusé maintes fois un fossé entre les deux conceptions.

L'exemple le plus remarquable de l'esprit bi-partisan en politique étrangère est la loi concernant les accords commerciaux réciproques, auquel la majorité républicaine s'est opposée dans les deux chambres.

L'opposition républicaine menace de réapparaître au nouveau Congrès en ce qui concerne la proposition gouvernementale de négocier simultanément des accords commerciaux avec 18 nations qui ont d'importantes relations commerciales avec les Etats-Unis, accords qui refléteraient le désir de ce pays de favoriser une entente mondiale par la suppression des barrières économiques. Les Républicains, rappelons-le, auront la majorité dans les deux Chambres, par suite de leur victoire aux élections de novembre.

2. LA POLITIQUE MONETAIRE INTERNATIONALE

En ce qui concerne la politique monétaire internationale, les tendances bi-partisanes ont été diverses. Les prêts aux nations étrangères destinés à aider à leur reconstruction et à favoriser les échanges commerciaux ont constitué une grande partie de la politique de l'Administration. Ces prêts sont négociés par l'Export-Import Bank qui a été constituée sur une base permanente en 1945, avec un pouvoir de prestation étendu à 3 milliards et demi de dollars. Cependant, la Banque a déjà épuisé ses ressources et projette de demander au nouveau Congrès un surplus d'un milliard et demi.

Comment les Républicains réagiront-ils à cette requête demeure une question ouverte. Considérant leur attitude passée, on s'attend à ce qu'ils l'approuvent, mais ils pourraient saisir cette occasion pour amender la loi fondamentale et chercher à restreindre l'autorité de la Banque. Ce projet d'amendement a été introduit par le sénateur Vandenberg au dernier Congrès. Il demanderait une approbation écrite du secrétaire d'Etat pour les prêts de l'Export-Import Bank et donnerait force de loi à ce qui jusqu'ici était une politique que non-officielle de l'Administration. La Banque avait dans le passé annulé des prêts à l'étranger sur la demande du secrétaire d'Etat.

Une autre mesure proposée, introduite à la fin de la précédente session du Congrès par le député Larcade de la Louisiane demanderait l'interdiction à la "Reconstruction Finance Corporation" et à l'Export-Import Bank de faire n'importe quel prêt à l'étranger pour la production de n'importe quel article dont les Etats-Unis disposent en surplus.

NOUVELLES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE L'ÉTRANGER

UNE NOUVELLE UNITE MARITIME EGYPTIENNE

Les "Chantiers Réunis de l'Adriatique", en Italie, construiront, pour compte de l'"Alexandria Navigation" d'Alexandrie un navire mixte de 660 tonnes, au prix de 30.000 livres sterling.

L'INDUSTRIE AMERICAINE DU CAOUTCHOUC

L'année 1946 a été la meilleure que l'industrie américaine pour le caoutchouc ait jamais connue. Les ventes durant la présente année ont totalisé 1.600 millions de dollars contre 650 millions pour la meilleure année d'avant-guerre pour les cinq grandes sociétés.

Les milieux industriels prévoient que les ventes de 1947 égalent au moins celles de 1946, mais les bénéfices seront probablement moindres.

Les sociétés estiment qu'elles produiront pendant 5 ans au moins des pneumatiques en quantités supérieures aux meilleures années d'avant la guerre.

LA PRODUCTION PETROLIERE MONDIALE EN HAUSSE

Selon la revue "Oil and Gas", la production et consommation de pétrole à l'étranger en 1946 ont excédé celles de toutes les sources antérieures, avec une production journalière moyenne jusqu'en décembre de 2.930.000 barils, soit en augmentation de 38% sur 1938.

La publication explique que la production de pétrole brut a dépassé celle de la guerre et a augmenté pendant toute l'année 1946, elle souligne en outre la progression de la production au Venezuela et dans le Proche-Orient.

Elle ajoute que le Venezuela occupe le 2ème rang avec une production journalière de 1.910.000 barils, en augmentation de 100% par rapport à l'avant-guerre. La production du Proche-Orient atteint environ 800.000 barils quotidiennement.

LA SITUATION CHARBONNIERE DE LA GRANDE-BRETAGNE

Au seuil de la nouvelle année, la grave situation charbonnière domine la scène politique en Grande-Bretagne. Les chefs d'industrie sont en communication constante avec les autorités gouvernementales qui étudient les mesures susceptibles d'empêcher l'aggravation de la situation.

Le cabinet s'est réuni pour donner toute son attention à ce problème.

Trois causes ont provoqué cette crise : 1°) l'absentéisme dans les houillères au cours de la semaine de Noël; 2°) le froid intense qui sévit pendant la quinzaine précédant la Noël; 3°) Par suite du mauvais état dans lequel se trouve le matériel roulant britannique, plusieurs milliers de wagons, nécessaires au transport du charbon, durent prendre le chemin des ateliers de réparations.

LA PRODUCTION TURQUE D'OPIUM

La récolte d'opium, dépassant de 40% celle de l'année dernière, a atteint cette année plus de 150.000 kilos. L'Office des Produits Agricoles a acheté toute cette récolte aux producteurs et a pu exporter tous ses stocks. Les Etats-Unis, la Finlande, la Suisse et la France ont été les principaux acheteurs.

PROCHAINES ABOLITIONS DE CONTROLES AUX ETATS-UNIS

Le département du Commerce annonce la prochaine abolition des contrôles d'exportation sur les vêtements, le coton, les tissus d'ameublement et les déchets de coton.

L'ITALIE, GRANDE EXPORTATRICE DE TEXTILES

L'Italie participera à l'exposition internationale du Textile qui se tiendra à New-York du 2 au 7 juin.

Les autres pays qui ont donné leur adhésion sont la Grande-Bretagne, la Tchécoslovaquie, la Suisse, la Belgique, la France et la Norvège.

La participation italienne sera d'autant plus importante que l'Italie est actuellement un des pays qui actuellement exportent le plus de textiles.

LES BIENS POLONAIS AUX ETATS-UNIS SERONT DEGELES LE 7 JANVIER

Le Département d'Etat américain a annoncé que les biens polonais aux Etats-Unis — or, comptes d'argent en banque, etc... — seront dégelés le 7 janvier prochain.

L'or gelé appartenant aux Polonais a une valeur de 27 millions 500.000 dollars alors que les comptes placés dans les banques ne dépassent pas 900.000 dollars.

EXPORTATIONS RECORD AU CANADA

Les exportations canadiennes ont atteint cette année un chiffre record. La valeur des marchandises exportées au cours de 1946 s'élève à 2.300 millions de dollars. La valeur des importations pour la même période se chiffre à 1.900 millions.

TURQUIE-SUEDE

Les conversations ont commencé entre les départements compétents turcs et suédois pour assurer un meilleur fonctionnement de l'accord commercial turco-suédois.

Une délégation commerciale suédoise arrivera au début de 1947 et signera les nouvelles dispositions qui auront été arrêtées jusqu'alors. Elles auront surtout pour but de régler la question des paiements après la dévaluation de la livre turque.

LE MARCHÉ DU TABAC DANS LA REGION DE L'EGEE

Le marché des tabacs dans la région de l'Egée s'ouvrira le 3 janvier. Les prix fixés varient entre 280 et 350 piastres le kilo pour la meilleure qualité, et entre 150 et 200 piastres pour les qualités inférieures.

Le système des licences d'exportation sera supprimé.

LES COMMUNICATIONS MARITIMES ENTRE LA TURQUIE ET L'AMERIQUE

Les communications maritimes entre la Turquie et les Etats-Unis seront renforcées par le service qu'inaugurera très prochainement une société américano-grecque.

Istanbul et Izmir seront desservis deux fois par mois et Iskenderoun et Mersine une fois par mois.

VENTE AUX ENCHERES DE FOURRURES A LONDRES

La compagnie Hudson Bay tiendra une vente aux enchères de fourrures à Londres le 6 janvier. Seront offerts notamment: 18.000 renards argentés, 1.250 renards platinés et 10.000 visons. Une firme de courtiers qui est l'agent officiel de l'URSS organisera, de son côté, une vente aux enchères de renards argentés le 13 janvier.

AMERICAN LLOYD

VOYAGES - TOURISME - TRANSPORTS INTERNATIONAUX



Membres de
L'AMERICAN SOCIETY
of TRAVEL AGENCY, INC. (ASTA)
et de la

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES AGENCES DE VOYAGE

DIRECTION GÉNÉRALE

LE CAIRE, 48, Rue Ibrahim Pacha
B. P. 516 — Tél. 54347

SUCCURSALES ;

LE CAIRE : 26 a, Rue Cherif Pacha - Tél. 48442
HELIOPOLIS : 7, Rue Ismail - Tél. 63821
ALEXANDRIE : 22, Rue Fouad 1er - Tél. 24539
PORT SAÏD : 28, Rue Fouad 1er - Tél. 8065
ASMAR : Viale Regina No. 39 - Tél. 6242

TEXTES OFFICIELS

MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Arrêté No. 538 de 1946

Art. 1.—En ce qui concerne l'application de l'article 4 (paragraphe 1) du Décret-Loi No. 96 de 1945, le maximum des bénéfices autorisés aux fabricant, importateur et commerçant en gros, en demi gros et en détail seront fixés comme suit:

(1) Pour le fabricant, un pourcentage du coût brut de production qui impliquera tout ce qui se rapporte directement à la production la marchandise et comprendra notamment les éléments suivants:

- (a) le prix des matières premières;
- (b) les salaires des ouvriers;
- (c) le prix des combustibles;
- (d) les frais de direction;
- (e) les frais généraux;
- (f) l'amortissement.

(2) Pour l'importateur un pourcentage du prix de la marchandise dans son pays d'origine (production) augmenté de frais suivants:

- (a) les primes d'assurance;
- (b) le fret;
- (c) les frais de poste, de dépeche, et d'ouverture de crédit.

L'importateur ne pourra pas calculer des bénéfices sur les frais suivants:

(a) les droits de douane, de quai et autres frais supportés par l'importateur jusqu'à la réception de la marchandise de la zone douanière;

(b) les frais de transport de la marchandise du port ou de la station de destination jusqu'à lieu où elle sera vendue;

(3) Pour le commerçant en gros, en demi gros et en détail, un pourcentage du prix d'achat.

Art. 2. — Le maximum des bénéfices autorisés dans le commerce des articles suivants sera fixé, tel qu'il est indiqué devant chacun d'eux:

(1) Les légumes et fruits produits localement:

- A) dans les gouvernorats du Caire et d'Alexandrie:
 - 20 0/0 pour les légumes;
 - 20 0/0 pour les fruits,

et ce, sur le prix de gros qui sera publié par le Contrôle de l'Approvisionnement dans le gouvernorat ou la moudirieh le jour qui précède la mise en vente, dans les journaux locaux ou par l'affichage des listes des prix dans le palais du gouvernorat ou de la moudirieh et les bureaux de l'approvisionnement qui se trouvent dans sa circonscription.

(2) Les fruits importés.

Pour l'importateur 25 pour cent du prix de la marchandise dans son pays d'origine, les primes d'assurance ainsi que le fret, les frais de poste, de dépêche et d'ouverture du crédit.

Pour le commerçant en détail, 20 pour cent du prix d'achat.

(3) Les tissus en laine pur ou mélangé pour hommes et dames:

Produits localement:

- 15 0/0 pour l'usine.
- 10 0/0 pour le commerçant en gros.
- 20 0/0 pour le commerçant en détail.

Importés de l'étranger

- 30 0/0 pour l'importateur.
- 10 0/0 pour le commerçant en gros.
- 20 0/0 pour le commerçant en détail.

(4) Le papier des journaux et revues:

- 20 0/0 pour l'importateur.

(5) Le papier écriture et impression importés de l'étranger en bobines ou en rames dont les dimensions de la feuille ne sont pas inférieures à 44 x 56 cms:

- 20 0/0 pour l'importateur;
- 20 0/0 pour le commerçant qui achète de l'importateur pour revendre aux consommateurs.

(6) Les cahiers d'école non reliés:

- 10 0/0 pour le fabricant;
- 10 0/0 pour le commerçant en détail.

(7) Les réchauds à pétrole et leurs accessoires à pression, importés de l'étranger:

- 20 0/0 pour l'importateur;
- 20 0/0 pour le commerçant en détail.

(8) Les pneus et chambres à air d'autos:

30 0/0 pour l'importateur (le maximum du prix de vente au consommateur).

(9) Le coke pour fonderie:

20 0/0 pour l'importateur (le maximum du prix de vente au consommateur).

(10) Le fer, l'acier, la tôle et les tuyaux de toute sorte:

25 0/0 pour l'importateur (le maximum du prix de vente au consommateur).

Art. 3. — Sont abrogés les articles 1, 2, 3 et 4 de l'Arrêté No. 108 de 1946 ainsi que les Arrêtés No. 477 et 494 de 1946.

Arrêté ministériel No. 544 de 1946

Art. 1. — Le prix de vente au consommateur des conserves de fabrication locale ou d'importation sera fixé en ajoutant un bénéfice n'excédant pas 25 pour cent du coût de production en ce qui concerne les produits locaux et du coût d'importation en ce qui concerne les articles importés. Le coût de production et d'importation sera fixé tel qu'il est indiqué à l'article premier de l'Arrêté No. 538 de 1946.

Art 2. — Les producteurs des conserves de toute sorte devront indiquer sur chaque emballage en langue arabe et d'une manière apparente le nom du producteur, l'espèce, le poids net et le prix de vente au consommateur.

En ce qui concerne les conserves importées, elles ne pourront être vendues ou exposées pour la vente dans les magasins de détail, à moins qu'elles ne portent en langue arabe et d'une manière apparente le lieu d'importation, l'espèce, le poids net et le prix de vente au consommateur.

Art. 3. — Les importateurs des conserves devront aviser le Contrôle des Prix au Ministère par lettre recommandée de tout lot qu'ils reçoivent dans le délai d'une semaine de la date de dédouanage tout en envoyant une liste du coût d'importation accompagnée des pièces à l'appui.

Les lots devront être dédouanés et transportés aux dépôts de l'importateur dans le délai de quinze jours de leur arrivée.

Art. 4. — Toute infraction aux dispositions de l'article premier du présent arrêté sera punie des peines prévues à l'article 7 du Décret-Loi No. 96 de 1945.

Toute infraction aux dispositions des articles 2 et 3 du présent arrêté sera punie des peines prévues à l'article 8 du décret-loi sus-visé.

Arrêté ministériel No. 547 de 1946

Art 1. — Quiconque fait le commerce des marchandises de fabrication locale ou d'importation dont le maximum des bénéfices est fixé dans leur commerce, ainsi que les propriétaires des usines qui produisent ces marchandises ou ceux qui en sont responsables devront tenir un registre spécial où seront inscrites les indications suivantes:

(1) Les quantités des marchandises qui se trouvent en leur possession à la date de la publication du présent arrêté, celles qui leur parvient ensuite, leur provenance, et le lieu d'entreposage, ainsi que celles par eux vendues ou employées dans leur commerce ou industrie;

(2) Le coût de production ou d'importation de ces marchandises, les sommes payées dans leur achat, le produit de la vente ainsi que le prix d'achat et de vente de l'unité;

(3) Si le vendeur est parmi les producteurs, importateurs ou commerçants en gros ou en demi gros, il devra inscrire au registre les noms des acheteurs, le numéro d'inscription au registre du commerce, s'il s'agit d'un commerçant, ainsi que les quantités vendues à chacun d'eux.

Art. 2. — Tiendront lieu de registre spécial visé à l'article premier du présent arrêté, les livres de commerce réguliers et légaux ou autres registres qui seraient en possession de l'industriel, importateur ou commerçant en gros, en demi gros ou en détail, si ces livres et registres sont susceptibles de fournir les indications requises.

Art. 3. — Les registres et livres doivent être écrits en langue arabe lisiblement, sans rature. Toute addition ou radiation doit être signée de l'intéressé en marge du registre ou livre avec indication de la date de la modification.

Art. 4. — Les industriels, importateurs et commerçants en gros en demi gros et en détail devront conserver les registres et livres prévus au présent arrêté durant l'entrée en vigueur du Décret-Loi No. 96 de 1945.

Art. 5. — Les dispositions du présent arrêté seront applicables à toute marchandise dont le maximum du bénéfice dans son commerce est fixé par arrêté du Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Art. 6. — Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera punie des peines prévues à l'article 8 du Décret-Loi No. 96 de 1945.

J.O. No. 127 DU 30 DECEMBRE 1946

LE SUCRE

Arrêté Ministériel No. 556 de 1946

Art. 1. — L'article de l'Arrêté ministériel No. 504 de 1945, modifié par les Arrêtés Nos. 210 de 1946 et 375 de 1946 est remplacé par le texte suivant:

"Art. 20. — Sans préjudice des dispositions de la Loi No. 13 de 1904 et de la Loi No. 38 de 1941, il n'est pas permis d'ouvrir de nouveaux établissements publics ou de fonder et d'exploiter des usines qui emploient le sucre.

Cette disposition ne sera applicable ni aux établissements publics, qui ont été ouverts ou dénoncés par leurs propriétaires conformément à la Loi No. 38 de 1941, et ce avant le 30 septembre 1946, ni aux usines dont les propriétaires seraient avisés avant le 15 janvier 1947, des prescriptions à effectuer dans leurs usines conformément à la Loi No. 13 de 1904."

Art. 2. — L'Arrêté No. 375 de 1946 est abrogé.

(25 Déc. 1946).

LES BATEAUX DE PECHE

Arrêté No. 560 de 1946

Art. 1. — Les bateaux de pêche employant les filets "El Garr" et autorisés à naviguer dans les eaux maritimes territoriales seront divisés en trois catégories comme suit:

1. Bateaux à moteur de 1ère classe dont la force des moteurs est de 101 à 150 chevaux effectifs (B.H.P.);
2. Bateaux à moteur de 2ème classe dont la force des moteurs est de 51 à 100 chevaux effectifs (B.H.P.);
3. Bateaux à moteur de 3ème classe dont la force des moteurs est de 25 à 50 chevaux effectifs (B.H.P.).

Art. 2. — Les bateaux prévus à l'article précédent doivent réunir les conditions suivantes:

1. Le bateau doit être propre à la navigation en pleine mer (en dehors des eaux territoriales);
2. Le bateau doit avoir des places suffisantes et commodes pour tous les membres de l'équipage et réunissant les prescriptions sanitaires;
3. Le bateau doit être muni des moyens propres à lutter contre l'incendie et à sauver l'équipage. Les bateaux de première et de deuxième classe doivent être muni d'un remorqueur pour le sauvetage;
4. La longueur, la largeur, la hauteur et la charge entière du bateau doivent correspondre avec la force de ses moteurs de sorte que sa vitesse en période de navigation ordinaire — au cas où il n'est pas employé à tirer les filets ne soit pas inférieure à 8 nœuds ni excéder 12 nœuds par heure;
5. Le bateau doit être pourvu de matériel et outillage moderne de pêche entre autres élévatoires, filets, fils et autres;
6. Le bateau doit être pourvu d'un frigidaire correspondant à son volume.

(La suite en page 26)

MISES EN RAPPORT

La Chambre de Commerce Française du Caire nous communique la dernière liste de fabricants, négociants et exportateurs de France à la recherche de représentants ou commissionnaires en Egypte.

Les membres de la Chambre de Commerce du Caire, que les articles de la liste ci-dessous pourraient intéresser, sont priés d'en informer le Secrétariat, sans délai, et autant que possible par lettre, indiquant les numéros de référence.

Numéros et Villes:	Articles:
213 - De Paris	— Tonnage des bois exotiques, commerce des bois.
214 - De Saint-Etienne	— Rubans, galons, tissus, bicyclettes, Armes de chasse et de tir, cotonnades et bonneterie.
215 - De Paris	— Alcool de Menthe et Eau de Mélisse.
216 - De Marseille	— Vins fins, brandies, liqueurs.
217 - De Beyrouth	— Services de porcelaine de Limoges, broches, pendentifs, bonbonnières, parfumeries, produits de beauté, bicyclettes.
218 - De Paris	— Articles de Paris, parfums, postes de T.S.F., émaux, vins et spiritueux divers, foie-gras, etc...
219 - De Monaco	— Exportateurs-Importateurs de Monaco.
220 - De Tunis	— Export d'olives en conserves de Tunis.
221 - De Paris	— Articles de bonneterie pour dames, hommes et enfants. — Liqueurs, vins, cognacs armagnacs, champagnes et parfumerie de luxe.

222 - De Marseille	— Fabrique des carrés, d'écharpes, jupes en soie naturelle décorées et exécutées à la main.
223 - De Grenoble	— Vins et spiritueux français.
224 - De Lyon	— Spécialités pharmaceutiques (à base d'iode).
225 - De Paris	— Couteliers, quincaillers, orfèvres.
226 - De Levallois	— Tissus, alcools, parfums, etc...
227 - De Paris	— Turbos-broyeurs (Tamis-tôle, tamis-barres).
228 - De Marseille	— Export vins, spiritueux et mousseux, cuirs et maroquinerie, chaussures, bijouterie.
229 - De Béziers	— Import pierres précieuses, brutes ou travaillées.
230 - De Paris	— Bijouterie fantaisie, broches, clips d'oreilles, bracelets, breloques et médaillons.
231 - De Oyonnax	— Articles de luxe en matière plastique.
232 - De Paris	— Jouets pour enfants (trotinettes).
233 - D'Algérie	— Lingerie et articles de broderie de luxe.
234 - De Paris	— Machines de précision à tailler les engrenages.

N.B. — Cette liste ne paraîtra pas au prochain bulletin de la Chambre de Commerce Française du Caire qui est actuellement imprimé et en voie de pervention à ses abonnés. Elle sera publiée à titre rétrospectif au bulletin suivant de janvier prochain.

LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Le 21 décembre 1946.

BLE

— La récolte du blé de l'Argentine sera très favorable. Elle est officiellement estimée à 5.963.000 tonnes, en augmentation de 52 pour cent sur la récolte précédente. Quant à l'acréage pour la campagne 1946/1947, il est évalué à 16.463.000 acres, contre 14.178.000 acres pour la campagne 1945/1946.

— Au Canada, l'acréage a été fixé pour 1947, à 23.414.000 acres, alors que, pour la campagne 1946, l'acréage avait atteint 25.900.000 acres.

MAIS

— L'Argentine a vendu une petite partie de sa récolte de maïs aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Le transport en sera effectué en mars. De grosses quantités de maïs attendent encore dans les ports argentins les licences d'exportation. Le prix local du maïs qui doit être livré en février est actuellement de 20,86 pesos le quintal.

L'avoine est vendue à 18,50 pesos le quintal, port d'embarquement Buenos-Ayres, tandis que l'orge vaut 19 pesos, avec livraison à la fin de l'année.

— La suspension des exportations de maïs, décidée par les autorités argentines, fait l'objet d'interprétations diverses. Sur le marché de Buenos-Ayres, le maïs a fortement fléchi (10 pour cent) en quelques jours. Si l'interdiction d'exportation est maintenue, l'Europe sera dans l'obligation de procéder à la liquidation de ses engagements avec l'Argentine et de reporter ses achats sur le marché américain.

CAFE

— La production de café de Costa-Rica est réservée à concurrence de 80 pour cent à l'exportation vers l'Europe, principalement vers la Grande-Bretagne, la Suisse et la France, les prix obtenables sur les marchés européens étant supérieurs à ceux pratiqués aux Etats-Unis.

SUCRE

— L'industrie sucrière cubaine bénéficie du relèvement des prix de vente au détail du sucre aux Etats-Unis. Le prix de vente du sucre cubain des récoltes 1946 et 1947, aux Etats-Unis, s'effectue sur la base de 3,675 cents la lb., prix ajustable en fonction du prix de vente au détail aux Etats-Unis. Toutefois, une partie de la production cubaine de sucre est réalisée par le gouvernement cubain sur les marchés étrangers au cours de 7 cents la lb.

LAINE

— Au cours des pourparlers entre la France et le gouvernement australien au sujet de l'octroi éventuel de crédits à la France, il a été indiqué que le montant global des achats français de laines australiennes s'était élevé, pour les neuf premiers mois de l'année 1946, à 1.200.000 £. Ainsi que nous l'avions précédemment indiqué, la continuation des achats français de laine australienne est conditionnée par l'obtention, sous une forme encore à déterminer, de crédits.

— On signale le prix record de 121 1/2 pence par lb. obtenu la dernière quinzaine aux ventes de Melbourne pour une balle de laine superfine extra mérinos. Ce prix est le plus élevé obtenu depuis 1882, où un prix de 196 pence par lb. avait été noté.

— Aux dernières ventes de laine de Sydney, les prix semblent avoir atteint un plafond. Dans l'ensemble, les prix ont été irréguliers et en baisse de 5 à 10 pour cent sur ceux des ventes précédentes.

— La qualité de la nouvelle tonte de Nouvelle-Zélande sera exceptionnelle.

COTON

— Chez les pays importateurs, la Grande-Bretagne, la France, la Chine et l'Italie ont constitué des stocks importants. Les stocks français atteignent 922.000 balles, ce qui représente la consommation de onze mois; ceux de la Suisse (127.000 balles) correspondent à la consommation d'une année. Par contre, les stocks de l'Espagne (50.000 balles) ne représentent que deux mois de consommation. Pour des raisons diverses, et notamment les possibilités de changes, on considère, sur les marchés américains, que les achats français de coton seront, pour la saison en cours, moins importants que ceux de la campagne qui vient de s'achever.

— Au cours de la période de cinq semaines terminée le 2 novembre dernier, la production hebdomadaire de coton montre une avancée sensible en Grande-Bretagne.

Pour les fils, les moyennes hebdomadaires s'élevaient à 41.100.000 yards linéaires, ce qui constitue un chiffre record pour 1946 et une avancée de 9 pour cent sur l'année précédente.

La production de rayonne (nylon compris) s'élevait en octobre à 18.300.000 livres poids, soit 13 pour cent de plus qu'en septembre et 9 1/2 pour cent de plus qu'en mai dernier, lorsque fut établi le chiffre record d'après-guerre.

— La récolte de coton de 1946 des Etats-Unis est maintenant officiellement estimée à 8.482.000 balles, contre 9.015.000

balles pour 1945. Ce chiffre n'est supérieur que de 537.000 balles à celui de 1921, qui représentait le chiffre le plus faible depuis 1895.

— La France procéderait à l'achat de 70.000 balles de coton, échéance mars, sur les marchés américains.

— On signale des expéditions de coton égyptien à longues fibres à destination des Etats-Unis.

SOIE

— Environ 4.000 balles de soie japonaise ont été mises en vente à New-York le 12 décembre à des prix allant, selon qualités, de \$ 6 à \$ 7.80 la lb. Les prix de la dernière vente s'étaient fixés de \$ 6 à \$ 9 la lb.

ARGENT METAL

— On a signalé, sur le marché de New-York, d'importantes offres d'argent métal mexicain. Les transactions se sont effectuées à 88 3/4 cents la lb., en hausse de 3/4 cents sur les cours précédents. Des cours, en nouvelle baisse, ont été par la suite enregistrés sur des offres de métal provenant de l'U.R.S.S. qui mettaient 5 millions d'onces sur le marché américain. Le marché est extrêmement sensible et l'offre dépasse nettement la demande.

— La baisse de l'argent métal sur les marchés de New-York de Londres et de Bombay est attribuée aux offres de la Trésorerie britannique (qui a démonétisé sa circulation d'argent) et aux offres émanant de l'Espagne et de l'U.R.S.S. Le marché indien paraît absorber difficilement ces offres.

ETAÏN

— Un accord est intervenu entre les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Australie, d'une part, et le Siam, d'autre part, pour réserver aux trois premiers pays précités la totalité des stocks d'étain siamois accumulés durant les hostilités et évalués à 19.000 tonnes. L'accord couvre également l'achat de la production courante jusqu'au 31 mars 1947. Les stocks seront répartis par moitié entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Le prix de vente sera aligné sur le prix de l'étain malais, actuellement £ 370 la tonne. La production d'étain du Siam représentait, avant guerre, 10 pour cent de la production mondiale.

— La production mondiale d'étain pour 1946 est estimée à 94.000 tonnes, dont 20.000 tonnes seront fournies par l'Extrême-Orient, 41.500 tonnes par l'Amérique du Sud, 26.500 tonnes par l'Afrique. La consommation mondiale est évaluée, pour 1946, à 125.000 tonnes, dont 60.000 tonnes pour les Etats-Unis, 25.000 tonnes pour la Grande-Bretagne et 40.000 tonnes pour le reste du monde. La consommation mondiale des années normales est estimée devoir représenter 190.000 tonnes.

— La production d'étain de Bornéo est estimée, pour 1947, à 7.200 tonnes.

CUIVRE

— Le prix international du cuivre s'établit à 19 1/2 cents la lb. en avance d'un cent sur la semaine précédente. Le prix américain s'établit également à 19 1/2 la lb., les importations de cuivre étranger sont sujettes à un droit d'entrée de 4 cents par lb.

PLATINE

— Le prix officiel du platine est fixé, sur le marché de New-York, à \$ 62 (l'once) acheteur, et \$ 65 (l'once) vendeur. La baisse, qui atteint \$ 7, est attribuée aux offres importantes de métal émanant de l'U.R.S.S.

MERCURE

— Sur le marché américain, le prix du mercure est maintenant de \$ 70 le flacon, contre \$ 80.

(Extrait des "Marchés Coloniaux").

ALSAY WILLSON & Co.

Haret Zogueb 5

Tél. 54389

Machines et accessoires pour
l'industrie textile, courroies, etc,
en stock et sur commande

MOUVEMENT MARITIME

LE PORT DE PORT-SAID

25/12/46 :
FROM SEA
 Bahram
 Br. Pilot
 Fort Jasper
 Ta Ching
 Fort Finley
 Br. Drummer
 Ibsos
 Cian Macilwraith
 Allegheny Victory
 Dorothea Paxos
 Inverness Bounty
 Vivi

FROM CANAL
 Johan De Witt
 Pit River
 Fort Camuson
 Evros
 Cape Elizabeth
 Charlestown
 Tushumne Meadow
 Misr

26/12/46 :
FROM SEA
 Br. Might
 Taranaki
 Wave Baron
 Winchester Castle
 El Nil
 Cape Douglas
 Rhesus
 Thomas F. Meagher
 Br. Marchal
 C. of Christiania
 Gunda

FROM CANAL
 Emp. Glory
 Wm. Strachan
 Durenda
 Ranjitata
 Gazana
 Fort Nisqually
 Bates Victory

27/12/46 :
FROM SEA
 Evans Creek
 Dora C.
 Laurel Wood
 Sung Ling
 Iris
 Samcolne
 Gloxinia
 Sungh
 Bedenham
 Cape Martin
 Miss Jen
 Streefkerk
 Benjamin Tay
 Br. Architect
 Wave Liberator
 Scotts Bluff
 Gudy

FROM CANAL
 Skagway Victory
 Pampero
 Marsa Matruh
 Wave Protector
 Fort Livingstone
 Tuscalum Victory

28/12/46 :
FROM SEA
 Tarakan
 Creighton Victory
 Eastern Prince
 Tokar
 Dearne
 Kong Haakon
 Mighland Princess
 Talodi
 Samconstant
 Thirlby
 Evinos
 Samgandie

FROM CANAL
 Fort Fork
 M. Kutuzov
 Antiochus

Andes
 Van Ruisdael
 The Misto
 Samkansa
 Mount Davis
 Binlawers
 Br. Drummer
 Troja
 Clausinia

29/12/46 :
FROM SEA
 Lisbeth
 Sunnottar Castle
 Emp. Comforth
 Hadhar
 Emp. Pattern
 Tai Hang IV
 Gloria
 Tai Hang III

FROM CANAL
 Strathnaver
 Desoto
 Kota Agoeng
 Ondina
 Bulkerø
 Lycaon
 Fort Graham

30/12/46 :
FROM SEA
 Mooncrest
 Emp. Heywood
 Hinemoa
 Laurentide Park
 Emp. Roach
 Formosa
 Burhanye

FROM CANAL
 Yamhill
 Africa
 Sweetwater
 Gloxinia
 El Hak
 Fort Stanwick
 Carrol Victory
 Starting Castle
 Clan Campbell

31/12/46 :
FROM SEA
 Shahzada
 High Park
 Ocean Vigour
 Kheti
 Macao
 Emp. Shelter
 Mersa Matruh
 Emp. Lifeguard
 Salvo
 Halfaya
 Coquille
 Sam Wye
 Buteshire

FROM CANAL
 Zypenberg
 Nea Hellas
 Inverbank
 Drupa
 Emp. Rangoon
 Samspelga
 Aram J. Pothur

**BATEAUX ATTENDUS
 A PORT-SAID**
 Makalla (Wm. Stapledon and Sons) 2 Jan. 1947 — Colombo, Rangoon.
 Samshire (Wm. Stapledon and Sons), 7 Jan. 1947 — Singapore, Shanghai, Hong Kong.
 Alcinous (Wm. Stapledon and Sons), 12 Jan. 1947 — Singapore, Batavia, Balic, Papan, Macassar.
 Samsette (Wm. Stapledon and Sons) 20 Jan. 1947 — Penang, Hong Kong, Shanghai, Manilla.
 Orestes (Wm. Stapledon and Sons) 20 Jan. 1947 — Jeddah, Port Swettenham, Singapore.

Diomed (Wm. Stapledon and Sons) 26 Jan. 1947 — Straits, Hong Kong, Shanghai.
 Atreus (Wm. Stapledon and Sons), 27 Jan. 1947 — Port Swettenham, Singapore, Hong Kong.
 Markhor (Wm. Stapledon and Sons) 8 Jan. 1947 — Colombo, Madras, Ca. cutta.
 Samdauntless (Wm. Stapledon and Sons) 20 Jan. 1947 — Straits, Shanghai.
 Duke of Athens (Wm. Stapledon and Sons) 28 Jan. 1947 — Singapore, Hong Kong, Shanghai.
 El Hak (de Suez) (Wm. Stapledon and Sons) Déc./Jan. — Aden.
 Easwood Park (Wm. Stapledon and Sons) 3 Jan. 1947 — Alexandria, Beyrouth, Range.
 Temple Bar (The Brit. Coal. Depots Ltd) 18 Jan. 1947 — Persian Gulf.
 Arabistan (The Brit. Coal. Depots Ltd.) 15 Jan. 1947 — Persian Gulf.
 Admiral Codrington (The Brit. Coal. Depots Ltd.) 18 Jan. 1947 — Persian Gulf.
 Samler (The Brit. Coal. Depots Ltd.) 18 Jan. 1947 — Persian Gulf.
 Samburgh (The Brit. Coal. Depots Ltd.) 10 Jan. 1947. — Persian Gulf.
 Mount Orford Park (The Brit. Coal. Depots Ltd.) 5 Jan. 1947 — Persian Gulf.
 Fort La Cloche (The Brit. Coal. Depots Ltd.) 5 Jan. 1947 — Persian Gulf.
 Samphire (The Brit. Coal. Depots Ltd.) 1 Jan. 1947 — Far East.
 Samarkand (The Brit. Coal. Depots Ltd.) 2 Jan. 1947 — Hong Kong, Singapore.
 Samshire (The Brit. Coal. Depots Ltd.) 2 Jan. 1947 — Far East.
 Sovereign of the Seas (The English Coal. Co. Ltd.) 1 Jan. 1947 — ?
 Samfeugh (The English Coal. Co. Ltd.) 16 Jan. 1947 — Singapore, Hong Kong, Shanghai.
 Nirvana (The English Coal. Co. Ltd.) ? Jan. 1947 — India.
 Steel Mariner (The English Coal. Co. Ltd.) ? Jan. 1947 — ?

**PRINCIPAUX LOTS ARRIVES
 A PORT-SAID
 A L'IMPORTATION
 (26/12/46)**
 Par le s.s. "Hermund" de Shanghai :
 15 B/s Silk
 10 B/s Raw silk
 650 H/Chests Tea
de Hong Kong :
 11 B/s Rattan Peel
de Colombo :
 7 B/s Bristle Fibre
Par le s.s. "City of Auckland", de Calcutta :
 2756 Chests Tea
 7 B/s Onions
 100 B/s Cotton packs
 465 B/s Raw Jute
de Colombo :
 4717 C/s Tea
 400 Pkges Cocoa Beans
 2 Drums Citronella oil

Par le s.s. "Fort Tadoussac", de Calcutta :
 230 B/s Cotton packs
 4 Pkges Personn. effects and Household effects.
 150 B/s Grain sacks
 25 B/s Sacking (Gunnies)
 36 B/s Onion pockets

Par le s.s. "Bencrawchan" de Shanghai :
 882 C/s tea
 43 B/s Tobacco leaf
 10 B/s raw silk
 2 C/s silk goods

Par le s.s. "Kerkplein" de Khorramshahr :
 36 B/s tobacco

de Aden :
 45 C/s Gum Incense
 70 Sgabts Tobacco
 10 Pkges Tooth sticks
 45 C/s Gum
 102 Bags Coffee
 5 C/s green tea

Par le s.s. "El Amin" de Aden :
 76 Bags coffee
 504 Shabts Tobacco Hamuni.

Par le s.s. "Magdapur" de Calcutta :
 650 Pkges Gunnies.

Par le s.s. "Fort Comosun" de Madras :
 96 Bags pepper

de Calcutta :
 100 B/s Grain sacks
 30 B/s B. Twills
 340 B/s Cotton packs
 265 B/s Jute cloth
 50 B/s E. Bags

**PRINCIPAUX LOTS ARRIVES
 A PORT-SAID
 A L'IMPORTATION
 (31/12/46)**
 Par le s.s. "Kindat" de Calcutta :
 1070 B/s Gunnies.
Par le s.s. "Tijuca" de Cochin :
 1 Drum Lemongres oil.

de Madras :
 12 C/s Magnesite cupels

de Calcutta :
 35 B/s Hessian cloth
 (La Suite en page 26)

Passages pour

- ◆ LA FRANCE
- ◆ L'ANGLETERRE
- ◆ LES ETATS UNIS
- ◆ ETC...

Inscrivez-vous dès à présent auprès de

Jolley's

8, rue Soliman Pacha
 LE CAIRE - Tél. 51170



LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

SOCIÉTÉ ANONYME DE NETTOYAGE ET PRESSAGE DE COTON

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Anonyme de Nettoyage et Pressage de Coton s'est tenue au siège social, 2 rue Fouad Ier, à Alexandrie, le Vendredi 27 Décembre 1946 à 5 heures p.m.

Mr. le Col. Samson et Mr. Graham sont nommés scrutateurs. Le quorum est réuni par la présence de plus de 15000 actions.

Après constatation de la régularité des publications relatives à l'Assemblée, Mr. M. Lascaris, président, donne lecture, en français, du Rapport du Conseil d'Administration, lequel rapport est ensuite lu en arabe.

Le rapport du Conseil celui des censeurs et le bilan de l'exercice, approuvés à l'unanimité, l'Assemblée donne décharge au Conseil d'Administration pour l'exercice 1945-1946.

Un dividende de P.T. 140 net d'impôts est approuvé. Un dividende intérimaire de P.T. 15 ayant été payé le 1er Mars 1946, un dividende complémentaire de P.T. 125 par action, net d'impôts, est mis en paiement à partir du 30 Décembre 1946 aux guichets de la Banque d'Athènes, contre présentation du coupon No. 44.

M. C. Joakimoglou et M. Lascaris, administrateurs sortants, sont unanimement réélus pour une nouvelle période. MM. Price, Waterhouse, Peat & Co., censeurs, sont maintenus pour le nouvel exercice.

La séance est levée sur les félicitations unanimes de l'Assemblée à son Conseil d'Administration pour son excellente gestion des affaires de la société.

THE ALEXANDRIA & RAMLEH RAILWAYS COMPANY Ltd.

Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
du 26 Décembre 1946

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'Alexandria & Ramleh Railways Cy. s'est tenue le Jeudi 26 Décembre 1946 au siège social sis 3, Place Saad Zaghloul, à Alexandrie.

La séance est ouverte à midi, sous la présidence de Mr. Mario Lascaris, vice-président du Conseil d'Administration. Mr. M. Salvago, président, n'étant pas là, par suite de son absence d'Egypte, il est décidé de lui adresser une dépêche pour lui souhaiter la bonne année et lui exprimer les vœux de l'Assemblée pour un prompt retour et en bonne santé.

Le président fait constater à l'Assemblée que les diverses publications concernant la présente Assemblée Générale ont été régulièrement publiées dans les journaux de Londres et d'Alexandrie.

Le quorum est réuni par la présence de 328.945 actions, Mr. Emile Bégué, désigné secrétaire de l'Assemblée, donne lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Bilan de l'exercice sous examen, suivi de Mr. Newby, censeur, qui communique le rapport des Censeurs.

Le président est alors prêt à répondre à toute demande d'éclaircissements des actionnaires.

Un actionnaire, prenant la parole, conteste la validité du pouvoir remis à Mr. M. Lascaris par la Sté. Anon. des Tramways d'Alexandrie. Il estime, d'autre part, certains frais (conten-tieux, émoluments du Conseil) sont trop élevés. Il critique également certaines activités de la filiale, Alexandria Transport & Industrial Cy., activités qui selon lui ne seraient pas rémunératrices.

Toutefois, l'actionnaire utilisant en son discours, des termes par trop incorrects, le président se voit dans l'obligation de le rappeler à l'ordre, après quoi, avec une précision et une patience dignes des plus chaleureux éloges, il fournit à l'Assemblée les renseignements les plus amples et les plus satisfaisants quant aux questions soulevées.

Il signale notamment que le transfert du Siège Social de la Société Anon. des Tramways d'Alexandrie a été fait en 1940, conformément à la législation belge en vigueur à cette époque, et avec l'entière approbation du Gouvernement Egyptien.

Quant aux divers établissements industriels équipés par l'Alexandria Transport & Industrial Cy. à bas prix, il n'est pas étonnant qu'ils aient nécessité une certaine mise au point, mais le Conseil n'en reste pas moins convaincu que, de l'amélioration

déjà obtenue, leur rendement ne fera que s'accroître dans l'avenir.

Un autre actionnaire demande où en est le procès relatif à l'indemnité de rachat du réseau de Ramleh, le président lui répond qu'il est toujours pendu devant la Cour. Les avocats de la société, ayant déjà présenté leurs conclusions, c'est à ceux de la Municipalité de déposer les leurs.

Ce même actionnaire adresse au Conseil d'Administration ses remerciements et félicitations pour sa gestion durant l'exercice écoulé.

L'Assemblée vote alors les résolutions suivantes:

RESOLUTIONS VOTEES PAR L'ASSEMBLEE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le Rapport du Conseil d'Administration et celui des Censeurs, déclare approuver les comptes de l'exercice 1945-1946 et notamment le Bilan et le compte de Profits et Pertes tels qu'ils sont présentés et donne quitus aux Administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale adoptant la répartition des bénéfices proposée par le Conseil d'Administration, fixe le dividende de l'exercice 1945-1946 à Sh. 3 (trois shellings) par action net d'impôt et approuve le report à nouveau de L.E. 1.018,208.

Le dividende sera mis en distribution à la Caisse de la Compagnie, 3, Place Saad Zaghloul, à partir du 28 décembre 1946 contre présentation du coupon No. 43.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination comme Administrateur de Sir Alexander W. Keown-Boyd K.B.E., C.M.G., et réélit comme Administrateurs MM. M. C. Salvago et J. Lumbroso.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale désigne pour remplir les fonctions de Censeurs pour l'exercice 1946-1947 MM. Hewat, Bridson & Newby et fixe leur rétribution globale à £ 300.

Sur ce, la séance est levée.

PALESTINE HOTELS LIMITED (Incorporated in Palestine)

Compte-rendu de l'Assemblée Générale des actionnaires
tenue le 31 Décembre 1946 à midi au Continental Hôtel

L'Assemblée se tint sous la présidence de M. Maurice Mosséri entouré de MM. Muller et des censeurs.

153.000 actions étaient présentes ou représentées; l'Assemblée est valablement constituée.

Le Président du Conseil d'Administration donne lecture du rapport. Le profit net de l'exercice se montre à livres palestiniennes 13.439,387 m/ms auxquelles viennent s'ajouter L.P. 153,424 m/ms qui représentent le reliquat de l'exercice écoulé, plus un autre montant de L.P. 4.057,189 m/ms prélevé temporairement sur la réserve — ce qui fait un montant total de L.P. 17.650.

Le président propose paiement d'un dividende de 5 o/o libre de toutes taxes palestiniennes pour l'exercice à fin Novembre 1946. Le montant de L.P. 4.000 temporairement prélevé sur la réserve a été effectué compte tenu du règlement, par le gouvernement palestinien, des réclamations formulées par la Société au sujet de l'incident du "King David". Ce prélèvement permettra d'égaliser le coupon de cette année avec celui de l'an passé.

Le rapport étant lu, un actionnaire présent, M. Blum, demande si la partie de l'hôtel qui était louée aux autorités britanniques était meublée ou non meublée. Il lui fut répondu par la négative. Les meubles ayant été vendus en partie à des prix fort avantageux pour la Société et le reste mis en dépôt.

Répondant à une question du même actionnaire tendant à savoir la façon dont le Conseil envisageait la gestion de l'exercice prochain, il lui est répondu que les retrées seront constituées par le loyer des autorités militaires de L.P. 12.000 annuellement, des résultats d'exploitation du reste de l'hôtel ainsi que ceux d'une nouvelle annexe et enfin des revenus du portefeuille.

Donnant des détails sur la construction prochaine de l'hôtel de Haifa, le président mit en lumière tous les avantages y relatifs. Situé sur le Mt. Carmel à 150 mètres de hauteur, le terrain sur lequel l'hôtel sera construit permettra à celui-ci de jouir d'une splendide vue sur le Port de Haïfa d'un côté, et de l'autre, sur la chaîne de montagnes, de Judée. Le plan de lotissement ayant été approuvé, conformément aux lois du pays, avec les propriétaires des terres avoisinantes, le projet définitif va être incessamment soumis aux autorités municipales.

CES DAMES DE LA CORBEILLE

par CANDIDE

...qui vous révèle, chaque semaine ce qui se passe dans les coulisses.

LES SOCIETES LETHARGIQUES

Candide a déjà longuement parlé des sociétés dangereuses et des sociétés sérieuses. Le moment lui semble maintenant venu de parler des sociétés léthargiques.

Hâtons nous de préciser qu'il ne s'agit pas là d'une nouvelle espèce mais simplement d'une sous-variété des sociétés sérieuses. Sérieuses, elles le sont, les sociétés léthargiques, un peu à la manière dont, en classe, sont sages les enfants qui ne troublent jamais l'ordre parce qu'ils somnolent tout le temps.

En un mot, j'entends par sociétés léthargiques celles qui auraient de fort belles possibilités mais qui n'en profitent pas.

Leurs administrateurs sont les plus honnêtes gens du monde, et les actionnaires n'ont rien à craindre pour leur argent. Mais ils sont réduits à la portion congrue en fait de coupons alors qu'il pourrait en être autrement.

C'est que le conseil est dominé par l'esprit de routine, ce qui en somme n'a rien de surprenant, étant donné que la plupart des membres sont d'âge vénérable. Mon Dieu, on ne leur demande pas de démissionner en masse mais de s'injecter un sang-nouveau: quelques éléments, jeunes dynamiques entreprenants qui sauraient prendre leurs responsabilités à l'occasion. Une société anonyme ne se dirige pas comme un **Wakf**, un administrateur n'est pas un commis mais un chef.

Je citerai aujourd'hui pour exemple deux sociétés immobilières, l'Immobilière d'Egypte qui possède à Alexandrie la plus grande partie de la rue Chérif Pacha et l'Urbaine et Rurale. Consultez les bilans de ces Dames, et vous vous rendrez compte quel parti des gens plus entreprenants pourraient tirer de leurs activités sans jouer le moins du monde aux casse-cous!

Et dire que le dividende de l'Immobilière d'Egypte ne représente guère que 21/2%.

Remarquez en outre qu'en demandant gentiment à de telles sociétés de secouer la torpeur qui les envahit, de s'évader de la routine, je n'ai pas seulement l'intérêt des actionnaires en vue mais celui du pays tout entier, car elles pourraient efficacement lutter contre le chômage menaçant en mettant la main à la pâte.

L'ETAT A LA RESCOUSSE !

Je ne veux pas encore une fois, après tant d'autres et après moi-même, revenir sur les causes du marasme financier. Elles sont assez connues, mais je crois qu'il est salutaire de prôner un remède dont, à ma connaissance, personne n'a encore soufflé mot.

Pourquoi l'Etat ne disposerait-il pas en partie des énormes sommes déposées dans les Caisses d'Epargne pour donner l'exemple aux capitalistes timorés qui s'obstinent à ne pas acheter des titres de premier ordre dans d'excellentes conditions. Ainsi provoquerait-il sans doute le choc physiologique dont le besoin se fait sentir.

Qu'on ne me dise pas que ce serait là une innovation. Les initiés savent que l'Etat s'est livré à de telles opérations sur des titres de premier ordre et qu'il n'a eu qu'à s'en féliciter.

Or, en ce moment, quatre fleurons industriels de notre couronne financière s'offrent à lui: les Filatures Nationale et Misr, la Beyda et la Kafr el Dawar.

Avantage subsidiaire: l'Etat aurait ainsi son mot à dire dans la gérance des grandes entreprises sans recourir à des lois plus ou moins vexatoires qui risquent de contrarier le développement du pays.

CELLE A QUI 1947 SOURIT

C'est la Cairo Electric Railways & Heliopolis Oases Co., pour l'appeler par son nom qui est un peu long mais en somme digne d'une société aussi considérable. Et voici une nouvelle preuve de la justesse du proverbe "Aide-toi, le ciel t'aidera." Car l'Héliopolis, comme on l'appelle plus volontiers a maintenant à sa tête une équipe de premier ordre. Fini le temps où l'on pouvait traiter son Conseil d'Administration de Beau au Désert Dormant. Une vigoureuse impulsion se fait sentir dans tous les services, riche à la fois d'efficacité et de considération envers les employés tout comme envers le public.

Et ses dirigeants voient loin et grand. Ils travaillent à mettre sur pied une société filiale qui sera à même de faire beaucoup de choses profitables à l'intérêt général comme à celui de ses actionnaires et de la société maternelle...

Mais Candide a promis d'être discret et il n'en dira pas plus pour aujourd'hui. Mais on saura plus avant longtemps!

BRILLANT RETOUR A LA SANTE

Un de nos sympathiques confrères vient en un entrefilet des plus justifiés de protester contre la défaveur où l'on maintient la Kom-Ombo: 48 livres la part de fondateur.

Il énumère les raisons de se montrer optimiste: récoltes bonnes vendues à haut prix, disparition des épidémies, coupon acquis pour l'exercice en cours, électrification enfin décidée du barrage d'Assouan, qui permettra d'irriguer et de fumer à bon compte tout le domaine. Et il fait ressortir qu'en somme une part de fondateur représente la propriété de deux feddans, un en bonne terre et l'autre en voie d'amélioration.

Tout cela est exact, mais si j'ose dire incomplet.

Voici deux autres facteurs favorables, et qui auront l'avantage d'entrer presque immédiatement en jeu:

1o. On annonce comme toute prochaine une réduction sur le tarif ferroviaire des marchandises, d'où économie notable sur le transport et des engrais et des produits.

2o. Des réductions fort sensibles et fort indiquées ont été réalisées dans les frais d'exploitation aussi en ce qui concerne les bureaux que les champs.

C'est pourquoi Candide attire sur cette Revue l'attention des capitalistes en quête de placements sérieux.

Transactions Immobilières

Achats-Ventes-Echanges-

Immeubles-Terrains-Lotissement

AFFIF

45 Soliman Pacha, Midan Tewfikieh

Tél. 55645



CHRONIQUE DE LA BOURSE DES VALEURS

Optimisme

1946 prend fin sur une note optimiste. Depuis quelque temps, le marché fait preuve de fermeté et les derniers bilans publiés devraient renforcer cette tendance. Car les bilans en question sont symptomatiques.

Deux bilans révélateurs

Prenons celui de la Société Misr pour la Filature et le Tissage. Qu'y voyons-nous ? Toutes les anciennes constructions sont portées à L.E. 1. Toutes les anciennes machines valent également L.E. 1. — Et sur les nouvelles machines commandées en Angleterre et aux Etats-Unis et qui ne sont pas encore arrivées, une somme de L.E. 440.648 a été amortie, au 30 septembre 1945. A cette somme de nouveaux amortissements sont venus s'ajouter, ce qui fait autant de réserves invisibles. Toutes les obligations ont été remboursées ce qui est une preuve de la solidité de cette affaire, une des meilleures d'Egypte qui, malgré tout, rend du 6 pour cent net. Et la Filature possède en banque 3.563,815 livres égyptiennes.

Si nous avions été en temps normal, la Filature Misr aurait valu plus de 40 livres. Mais les temps sont anormaux, en ce sens que la confiance manque.

Prenons un autre bilan, celui de la Clothing & Equipment. Sur un capital de L.E. 200.000, après de nombreux amortissements, un bénéfice de L.E. 31.677 est réalisé. Le rapport du Conseil d'administration signale les vastes possibilités de l'entreprise qui n'a fonctionné l'an dernier qu'au Caire, alors qu'elle se propose d'étendre son activité à Alexandrie et à d'autres villes de l'intérieur.

Ceci démontre que la prospérité du temps de guerre n'était pas une prospérité factice due à la guerre. L'Egypte économiquement parlant possède encore un vaste champ d'action, pour le capital et l'énergie des hommes d'affaires sérieux et consciencieux. Au fur et à mesure que le niveau de vie du fellah et de l'ouvrier s'améliore, il devient un consommateur sérieux. Et cela ne peut que faire bénéficier le commerce et l'industrie. Car, il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle, sur une population de plus de 18 millions, le nombre de consommateurs sérieux en Egypte ne dépasse pas trois millions. Le reste de la population, c'est à dire 15 millions d'hommes de femmes et d'enfants, vivent au jour le jour, se contentent pour leur nour-

riture de ce qu'ils peuvent tirer de la terre et pour leur habillement d'une galabia. Lorsque ces 15 millions d'êtres humains seront devenus des consommateurs réels, les progrès de l'Egypte dans le domaine économique seront quintuplés. C'est dire le vaste champ d'action qui existe pour l'industrie en Egypte.

La Delta Light hausse encore

Au cours de la semaine sous revue, la Delta Light Railways a continué à progresser. Des achats massifs se firent sur le titre, surtout au Caire. Le groupe qui détient la majorité des titres et qui connaît les perspectives de l'affaire est en train d'acheter tout ce que le marché peut offrir. Hussein Heykal pacha aurait accepté un siège au sein du conseil d'administration de cette affaire. Et l'on déploie des efforts en vue de faire revenir M. Henri Rabbat sur sa démission. Les choses en sont là, mais le groupe minoritaire qui n'est pas satisfait, se propose de demander des explications à la première assemblée. Ce qui n'empêche que d'une semaine à l'autre, le titre a encore gagné 30 points.

On a remarqué un réveil sur la Delta Land. Suivant nos renseignements les perspectives sont bonnes et l'on s'attend à un coupon nettement supérieur à celui de l'an dernier.

Perspectives du Domaine de Siouf

Il est étonnant qu'alors qu'une bonne activité se déroule sur la Delta Land, le Domaine

de Siouf est délaissé. Nous réitérons que le Conseil est fort satisfait de la marche des affaires, que le coupon sera égal à celui de l'an dernier — et que ce même coupon est garanti pour plusieurs années — que l'on travaille activement à la construction des villas et que la valeur intrinsèque du titre est nettement supérieure à son cours boursier. La publication du prochain bilan le prouvera d'ailleurs.

L'attitude gouvernementale

Au cours de son discours de fin d'année, M. Errera, président de la Commission de la Bourse des Valeurs d'Alexandrie, a souligné que c'est l'affaire Suez qui en sapant la confiance a intensifié le malaise boursier.

L'affaire Suez a causé, nous en sommes certains, un grand tort à la Corbeille. On avait tellement confiance dans la chose jugée que l'on ne s'attendait guère à une ingérence du gouvernement dans un domaine exclusivement judiciaire. L'on s'est donc dit: si le gouvernement peut modifier des arrêts confirmés plus d'une fois par la Cour, qu'est-ce qui l'empêchera de légiférer dans d'autres domaines? Et la confiance qui est essentielle dans les affaires économiques se trouva ébranlée. Depuis lors, elle n'est plus revenue.

Mais malgré cela, le poids des chiffres a amélioré la situation. Si par une déclaration nette, claire et précise, le gouvernement venait à décréter que sa politique ne portera jamais atteinte aux intérêts économiques

et financiers, la Bourse reprendrait rapidement et la mauvaise humeur qui règne depuis plusieurs mois disparaîtrait comme neige au soleil.

Car ce n'est pas seulement le rendement d'une affaire, ce n'est pas seulement le bilan qui intéresse l'actionnaire. C'est surtout l'atmosphère dans laquelle doivent se développer les affaires, c'est sa confiance dans l'avenir, c'est surtout la certitude qu'il a que ses capitaux ne seront pas menacés, que son activité ne sera pas restreinte, bref qu'il ne sera pas porté atteinte à ses intérêts. Or, depuis quelque temps, cette certitude si nécessaire n'existe pas. La Commission de Législation de la Chambre, à l'occasion de l'examen du projet de la loi Afifi bey sur les sociétés anonymes, a publié un rapport assez malheureux. Elle s'est ingéniée à attaquer l'activité des sociétés anonymes et à les accabler. Cela, admettons-le, est loin d'être encourageant.

L'avenir économique de l'Egypte

Mais malgré tout, l'année nouvelle commence sous d'excellents auspices. Le langage des chiffres, finira par triompher des difficultés psychologiques actuelles. L'Egypte est engagée dans la voie du progrès. Et rien ne l'empêchera de progresser.

L'échéancier

6-1-47 — Assemblée Gén. Extraordinaire Sté. de Crédit Alexandrin.

9-1-47 — Assemblée Gén. Extraordinaire Sté des Biens de Rapport d'Egypte.

10-1-47 — Assemblée Gén. Ordinaire Frosted Food Cy.

14-1-47 — Assemblée Gén. Ordinaire Filature Misr.

15-1-47 — Assemblée Gén. Ordinaire Crédit Foncier Egyptien.

16-1-47 — Assemblée Gén. Ordinaire Filature Kafr El Damar.

COUPONS DETACHES:

30-12-46 — Nettoyage et Pressage P.T. 125 net (solde).

30-12-46 — Alexandria & Ramleh Ryls P.T. 14,625 net.

30-12-46 — Drogueries d'Egypte Ord. P.T. 40 net.

2-1-47 — Anglo - Belgian Cy. P.T. 10,560 net.

DECISIONS

DES ASSEMBLEES:

Eastern Cy. paye coupon de P.T. 50 brut.

HÉLIOPOLIS

CURE DE GRAND AIR A LA LISIERE DU DESERT

LE PLUS BEAU SITE D'EGYPTE

NI POUSSIERE — NI MOUSTIQUES

Communications rapides avec Le Caire

TOUS LES SPORTS

Grand choix de terrains à bâtir

Pour tous renseignements s'adresser à la

SOCIETE D'HELIOPOLIS

28, Boulevard Abbas, à Héliopolis.

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 27 DÉCEMBRE 1946 AU 3 JANVIER 1947

DESIGNATION DES VALEURS	27 Décembre 1946	3 Janvier 1947	DESIGNATION DES VALEURS	27 Décembre 1946	3 Janvier 1947
FONDS D'ETAT			FONCIERES		
Emprunt National 3 1/4 o/o P.T.	10795	10800	Aboukir Co. act....	245	240
Emprunt National Coup. Fr.	10780	10790	Anglo-Belgian Co.	375	359
Emprunt National 2 1/4 o/o	10055	10060	Anglo-Egypt. Land Aloot. ...	1120	1114
Emprunt National 2 3/4 o/o	10315	10330	Cairo Agricultural Co. ord.	780	780
			Cairo Agricultural Co. priv.	500	500
			Egypt. Enter. & Dev. Co. act	1540	1540
			Gharbieh and Co.	510	508
			Gharbieh Land Co. fond ...	145	145
			New Egyptian Co.	183	178
			Sidi Salem Co.	360	360
			S.A. Wadi Kom-Ombo ...	600	600
			S.A. Wadi Kom-Ombo fond	4800	4800
			S.A. Behera act. ord.	1400	1384
			Sté Domaine Cheikh Fadl...	525	525
			Union Foncière d'Egypte ...	900	900
			Union Fonc. d'Egypte fond...	600	600
			Agricole et Industrielle act.	1474	1474
BANQUES ET SOCIETES DE CREDIT			IMMOBILIERES		
Banque d'Athènes ...	97,5	98,5	Cairo-Héliopolis Act....	2850	2870
Banque de Commerce ...	740	740	Cairo-Héliopolis fond ...	6936	6950
Banque Misr.	2326	2334	Delta Land and Invest. Co.	329	332
Commercial Bank of Eg.	425	425	Gabbari Land Co.	465	457
Crédit Agricole act. ord.	810	210	"Le Fayoum" ...	250	250
Crédit Foncier act.	3100	3044	Immobilier d'Egypte au port	910	912
Crédit Foncier fond.	6174	6050	Immeubles d'Egypte ...	1520	1550
Crédit Foncier 1903....	2432	2442	Dom de Siouf ...	935	910
Crédit Foncier 1911....	2026	2030			
Land Bank act.	918	930			
Land Bank fond.	7860	7848			
National Bank act.	4250	4190			
Crédit Alexandrin....	645	640			
Arab bank ...	1000	100			
E A U X			INDUSTRIELLES		
Alex. Water Co. act.	1780	1714	Alex. Pressing ...	1548	1548
Eaux du Caire act....	490	490	Anglo-Egypt. Oilfields ...	480	480
Eaux du Caire jouiss....	1766	1770	Ass. Cotton Ginners....	128	125
Eaux du Caire fond.	12400	12400	Cairo Sand Bricks ...	1000	1920
Eaux du Caire obl. 4 o/o S.I.	10505	10505	Comp. Frigorifique ...	1908	1910
			Delta Trading Co.	1010	1010
			Egypt. Salt and Soda port...	323	323
			Eg. Salt and Soda nom. ...	290	2136
			Filature Nationale ...	2174	2300
			Filature Misr ...	2290	2302
			Fibres Textiles ...	880	879
			Port-Said Salt Assoc. ...	595	597
			Bomonti et Pyramides ...	1800	7800
			Bolanach' ...	400	400
			Ciment Portland-Tourah ...	2502	2500
			Tissage et Tricotage....	1200	1200
			Emballages Economiques ...	400	400
			Sté Financ et Indus. d'Ég.	891	891
			Stt Gle Pressage et Dépôts	2140	2140
			Sucr. et Raffin. d'Ég. ord...	100	1000
			Sucr. et Raffin. d'Ég. priv.	545	545
			Sucr. et Raffin. d'Ég. fond.	1650	1660
			Sucr. et Raffin. d'Ég. 5 o/o	2012	2012
			Egrenage Misr ...	1032	1032
			Sté. Nationale du Papier ...	1000	1000
			Sté. Viticole et Vinicole act.	790	790
			Tractor & Engineering Co.	1520	1336
			Cicurel... ..	1360	2410
			Kafr el Dawar nom....	2430	2486
			Kafr el Dawar port....	2580	2580
			Presses Libres ...	1324	1410
			Tiss.-soie Misr ...	2360	2390
			Eg. Bonded Warehouse....	1950	1940
			Gerco ...	608	609
			National Plastics Cy.	475	475
			Simon Artz ...	2200	2200
			Sieglwart ...	1850	1850
			Impr. Misr ...	1390	1390
			Nile Textile ...	925	922
			United Enterprise ...	430	432
			Clothing ...	615 exc.	615
HOTELIERES					
Egypt Hotels ord.	416	416			
Egypt. Hotels nom.	395	400			
Egypt. Hotels priv.	1000	1000			
Grands Hotels ord....	4800	4530			
Palestine Hotels nom.	230	244			
Palestine Hotels port.	250	250			
Upper Egypt Hotels....	629	634			

LE MARCHE DE L'OR

EN EGYPTE ET AILLEURS

Le marché de l'or qui s'était ressenti de la vente libre de l'or des Banques Nationales Suisse et Turque, a paru se ressaisir de par le monde. Aux Indes la hausse a été particulièrement sensible. En France la livre-or se maintient dans les environs de 5000 francs français, ce qui équivaut au marché légal environ P.T. 1000, et au marché noir P.T. 500 environ, soit exactement la valeur de livre-or en Egypte. En Palestine et au Liban le marché de l'or a été haussier et particulièrement actif. En Egypte le marché de l'or qui suit la tendance de la bourse des valeurs, a été très mouvementé. Sa léthargie, qui subsiste depuis plusieurs semaines semble céder la place à de nombreuses transactions faites sur des lingots et sur les souverains. Tout comme le reste du marché mondial, les prix se sont raffermis, et il semble que la demande dépassant l'offre, nous nous acheminons vers une hausse sensible de l'or en Egypte. Après avoir fait P.T. 505 jeudi 26/12, la livre sterling termine la semaine à P.T. 510.

	Jeu	Ven	Sam	Lun	Mardi
	26/12	27/17	28/12	30/12	31/12
Dirhem	159	160	160	162	162
1 livre or Eg.nne	480	480	480	480	480
1 livre or Sterling	505	507	508	509	510
1 livre or Turque	397	397	397	397	397
1 Napoléon or en frs	390	390	390	390	390
5 Doll. or américain	490	490	490	490	490

Textes officiels

(Suite de la page 19)

Art. 3. — Le nombre de l'équipage de chaque bateau ne doit pas être inférieur à ce qui suit:

1. Le bateau de première classe — 10 hommes y compris:

Nombre

- 1 capitaine.
- 1 assistant (Rayes).
- 1 mécanicien.
- 1 mécanicien assistant.
- 6 marins.

2. Les bateaux de deuxième classe—8 hommes y compris:

Nombre

- 1 capitaine.
- 1 assistant (Rayes).
- 1 mécanicien.
- 4 marins.

3. Les bateaux de troisième classe — 6 hommes y compris:

Nombre

- 1 capitaine ou (Rayes).
- 1 mécanicien.
- 4 marins.

Toute personne faisant partie de l'équipage de ces bateaux doit être détenteur d'un certificat délivré par les autorités compétentes et attestant sa capacité pour le travail à lui confié.

Art. 4. — Les permis de pêche qui seront délivrés aux bateaux à moteur dans les eaux territoriales égyptiennes ne doivent pas dépasser ce qui suit:

1. La Méditerranée:

Nombre

- 25 permis pour les bateaux de première classe.
- 15 " " " de deuxième classe.
- 10 " " " de troisième classe.

2. La Mer Rouge:

Nombre

- 2 permis pour les bateaux de première classe.
- 6 " " " de deuxième classe.

Les bateaux de troisième classe ne sont permis à pêcher dans les eaux de cette mer.

MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Arrêté No. 562 de 1946 ajoutant le beurre au tableau No. 1 annexé au Décret-Loi No. 96 de 1945 sur les questions de tarification obligatoire

Art. 1. — Est ajouté au tableau No. 1 annexé au Décret-Loi No. 96 de 1945, le beurre.

LES BOURSES ETRANGERES

Les valeurs égyptiennes

A LA BOURSE DE LONDRES

	Acheteurs	Vendeurs
Sudan Plantations Syndicate	\$ 51/3	51/9
Greek 5 % Loan 1914	£ 8	10
Greek 7 1/2 % 1924 (Refugee)	" 18	19
National Bank of Egypt	" 43 3/4	44 1/4
Egyptian Delta Light Rails (Pref.)	\$ 105/—	115/—
Egyptian Markets	" 10/—	12/—
Egyptian Salt & Soda	" 53/9	58/9
Egyptian Delta Land	" 65/—	75/—
New Egyptian Company	" 27/—	29/—
Abukir Company	" 33/—	35/—
Anglo-Egyptian Oilfields "B"	" 68/9	71/3

A LA BOURSE DE PARIS

	Frs.
Crédit Foncier (Action)	14,300
Crédit Foncier (Part Fondateur)	" —
National Bank of Egypt (Action)	23,700
Land Bank (Action)	" —
Land Bank (Part Fondateur)	40,800
Cairo-Heliopolis (Action)	15,300
Cairo-Heliopolis (Part Fondateur)	33,300
Suez Canal 5%	19,000
Suez Canal 3%	" —
Sucreries d'Egypte (Action)	5,560
Sucreries d'Egypte (Part Fondateur)	" —
Banque Ottomane	4,650

Bourse des Valeurs de New-York

Clôture du 2/1/47

	Dollars	Dollars	
Canadian Pacific	12 5/8	International Telegraph and Telephone	16 1/2
Chesapeake and Ohio	54 5/8	Jennecott Copper	51 3/8
New York Central	18	Montgomery Ward	60 1/4
Allied Chemical and Dye	173	Packard Motor	6 3/8
American Telephone and Telegraph	171 5/8	Radio Corporation of America	9 1/8
American Tobacco "B"	83	Republic Steel	27
Anaconda Copper	40	Reynolds Tobacco "B"	42 3/4
Chrysler Corp.	89 1/2	Shell Union Oil	30 1/2
Consolidated Edison	27	Socony-Vacuum Oil	14 3/4
Dupont de Nemours	187 7/8	Standard Oil of New Jersey	69
Electric Bond and Share	17 5/8	Studebaker	20 1/8
General Electric	35 1/2	Texas Corp.	59 1/2
General Motors	52 1/4	United Aircraft	18
International Harvester	71 1/4	United States Steel	70 1/2
International Nickel of Canada	35 1/8	Woolworth	47
		Chase National Bank	38 1/2
		National City Bank	44 1/2

MOUVEMENT MARITIME

Suite de la page 21)

de Colombo :	7 B/s Bristle Fibre	de Hong Kong :	14 B/s Rattan peel
318 C/s Dess. Coconuts		de Singapore :	44 B/s Nutmegs
de Cochín :	100 B/s Corn yarn	20 S/s Pepper	
Par le s.s. "Antilochus", de Singapore :	1 C/s valve tubing	146 Bds Canes	
5 C/s Bicycles tubes		264 Bds Rattan	
1 C/s valve tubing		124 C/s Tea	
Par le s.s. "Mahanada" de Calcutta :		2 B/s Woollen carpet	
1104 B/s Gunnies.		Par le s.s. "Ranjitata" de Auckland :	
3 Coils sisal rope		4637 C/s Laundry Soap	
Par le s.s. "Streefkerk" de Antwerp :		172 B/s Leather access.	
15 C/s Window glass		16 C/s Milk Powder	
5 C/s Polish. Plate glass		28 C/s Top dressers	
4 C/s Telephone material		117 C/s Cultivators	
de Amsterdam :		7 Crates Potatoes planters	
1 C/ Motor parts		10 Crts Stockers	
de Rotterdam :		2 Crts Grass	
2 C/s Jumbo Lamps		10 C/s Clothing	
3 C/s water wallpaint		943 B/s Scoured wool	
1 C/ Filling machines		374 C/s Tinned chees	
de Bordeaux :		1000 C/s corned beef	
150 C/s Vin		1968 C/s Processed cheese	
25 C/s Cognac		Par le s.s. "Cape Elisabeth" de New York :	
560 C/s Vermouth		1C/ Films.	
Par le s.s. "Marine Leopard", de Shanghai :		Par le s.s. "Gloria" de Marseille :	
10 B/s China tobacco leaf		3 C/s Matières plastiques	
		1 C/ Dentelle rayonne	
		90 C/s Champagne.	

MARCHÉS DE GROS

(Cotations et stocks)

DU 25 AU 31 DÉCEMBRE 1946

Marchés	Produits	Prix P.T. par ardeb	Vendu Ardebs	Stocks dans les Chounas (en ardebs)			
ROD EL FARAG	Lentilles Ent. Zawati	480	150				
	Lentilles Conc. Zawati	590	50				
	Lentilles Ent. Moy.	450	50				
	Lentilles Conc. Moy.	530	50				
	Maïs Sh. M. Zawati	235	80				
	Maïs Sh. N. Gam Zaw.	220	50				
	Maïs Sh. N. Moy.	216	100				
	Maïs Sh. Mab. Zaw.	230	80				
	Helba Moy.	420	50				
	Fèves Nab. Zaw.	530	100				
	Fèves Adi Moy.	450	100				
	Fèves Makm. Moy.	550	100				
	Lupins Zaw.	550	50				
					Blé	80555	Lupins
				Fèves	2892	Pois Chiches	180
				Lentilles	7494	Sésames	1854
				Orge	6801	Riz Glacé	145
				Maïs N. el Gam.	2710	Arachides	1875
				Maïs Oweiga	60887		
				Helba	2016		
ATAR EL NABI	Fèves Conc. Zaw.	560	100				
	Fèves Nabati Zaw.	520	300				
	Fèves Nabati Moy.	460	50				
	Fèves Adi Zaw.	470	400				
	Fèves Adi Moy.	450	420				
	Orge Zawati	180	50				
	Orge Moy.	170	20				
	Maïs Oweiga Bl. Zaw.	230	250				
	Maïs Oweiga Bl. Moy.	210	50				
	Maïs Sh. N. Zaw.	230	200				
	Maïs Sh. Mab. Zaw.	230	100				
	Helba Moy.	400	50				
	Lentilles Conc. Moy.	550	200				
	Lentilles Conc. Zaw.	565	100				
				Blé	81140	Lupins	180
				Fèves	5966	Bersim	170
				Lentilles	2073	Sésames	1970
				Orge	4195	Harricots Secs	60
				Maïs N. el Gam.	2528	Petit Pois Sec	110
				Maïs Oweiga	37762	Ferik	200
				Helba	3858	Lupia Sec.	20
ALEXANDRIE	Maïs Sh. N. Zaw.	210	24				
	Fèves Conc. Zaw.	595	15				
	Orge Zawati	183	35				
	Fèves Minaka Zaw.	610	24				
					Fèves	6567	Lupins
				Lentilles	2888	Sésames	1305
				Orge	7727	Riz Glacé	49075
				Maïs N. el Gam.	1337	Riz Non-Décort	238195
				Maïs Oweiga	221		
				Helba	706		
ROSETTE	Riz Glacé en Sac (80 okes N. 1)	306,5 309,5					
	Riz Blanchi au G. (ardebs 200)	613-619					
				Riz Non-Décort	238195		
				Riz Bl.	1015		

Lotions
Parfums
Eaux de Cologne

les mieux préparés - les plus appréciés

N. SEDNAOUI

POUR VOS LIVRES

UNE SEULE ADRESSE

COMPTOIR DU LIVRE

20, RUE ABOU EL SEBAA — LE CAIRE

NOUVELLES SOCIÉTÉS

En commandite simple

Raison sociale: Mohamed Kamel Badaoui & Co.

Associés: Mohamed Kamel Badaoui et huit commanditaires.

Capital: L.E. 40.776.

Objet: exploitation de la fabrique de confiserie et de macaronis ayant appartenu à feu Mohamed bey Badaoui ainsi que le commerce de ces articles.

Signature et gérance: Mohamed Kamel Badaoui seul.

Date et durée: 5 ans à partir du 1er Janvier 1947.

En nom collectif

Raison sociale: Homsy, Cesana & Benforado.

Associés: Roger Homsy, Abramo V. Cesana et David G. Benforado.

Capital: L.E. 1200.

Objet: le commerce en général et notamment la commission et la représentation en tous genres, spécialement sur les articles de papeterie, le papier, les produits alimentaires, etc.

Signature et gérance: tous les associés conjointement.

Date et durée: un an à partir du 1er Janvier 1947.

Siège: Alexandrie.



Raison sociale: G. Politis et J. Livanos.

Associés: Georges Politis et Jean Livanos.

Capital: L.E. 800.

Objet: l'exploitation d'un café sis à Ibrahimieh, rue Péluze, No. 26.

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: du 16 Décembre 1946 à fin Décembre 1949.

Siège: Alexandrie.



Raison sociale: M. Papadamianos & Co.

Associés: Methodios Papadamianos et Max Hartogs.

Capital: L.E. 6000.

Objet: le commerce en général, notamment le transport de marchandises, l'achat et la vente en gros et détail de tous genres de voitures automobiles, de camions et accessoires, machines en tous genres, fer, zinc, cuivre, tôle, acier, etc., matériaux de construction, l'importation et l'exportation de bestiaux, de produits alimentaires, etc.

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: deux ans à partir du 1er Janvier 1947.

Siège: Alexandrie.

Today it's different Job Seeks Man!

Right now, instead of trained executives looking for jobs, the jobs are looking for them! Industry really needs men who understand the basic principles behind today's spectacular production record — men with the ability to guide that effort.

Countless opportunities await these men, and their services will continue to be valuable during the years after the war is won.

The very practical, time-tested law of supply and demand is working overtime for the production man who knows the principles of: Cost Finding, Production Control, Purchasing and Storing, Factory Organization, Personnel Management, Advertising and the other major functions of business and industry.

Thousands must be trained

The demand for such men far exceeds the supply. Thousands more must be trained to fill this vital need. This training must include not only the subjects related to their jobs of today, but also the fundamentals underlying all business. A foundation is thus laid for the future, and efficiency is improved by adjusting particular tasks to the over-all picture. And remember — post-war America will mean opportunity to the man whose knowledge encompasses all of the principal divisions of business and industry.

The Alexander Hamilton Institute can give you this added training which will enable you to do your present job better, and prepare you for the more exacting business and industrial requirements of the post-war world.

There is a scientific quality about the Institute's training which appeals to technical men. It is basic, broad in scope and fits well into a busy, war-time schedule. It further provides access to the thinking and experience of the nation's famed industrialists.

ALEXANDER HAMILTON INSTITUTE



Noted contributors

These men realize the desperate need for such training in the production world of today, and for that reason contribute their help. Among the noted contributors are: Frederick W. Pickard, Vice President and Director, E.I. du Pont de Nemours & Co.; Alfred P. Sloan, Chairman of the Board, General Motors Corp.; Clifton Slusser, Vice President, Goodyear Tire & Rubber Co. and Thomas J. Watson, President, International Business Machines Corp.

SPECIAL FREE OFFER

«FORGING AHEAD IN BUSINESS» is a 64-page booklet which represents the experience of 31 years in training men for success. Today's timely edition, written in the light of recent world-wide developments, can be of immense value to you. There are no copies for boys or the merely curious; but to any man of serious purpose. It is sent free and without obligation.



YOUR FUTURE INSTITUTE
P. O. Box 284
CAIRO, EGYPT.

Please mail me, without cost, a copy of the 64-page Book — "FORGING AHEAD IN BUSINESS", of the Alexander Hamilton Institute, New York.

Name
Business Address
Position
Home Address

Raison sociale: Casimir-Lambert & Co.

Associés: La Vicomtesse Guy de Jonghe, Christiane Marie Paule Casimir Lambert, Jean Edouard Julien Casimir Lambert.

Capital: L.E. 60.000.

Objet: faire en Egypte ou à l'Etranger, tant pour son compte que pour le compte de tiers, toutes opérations de souscription, d'achat ou de vente d'actions, d'obligations, parts de fondateurs ou autres titres; de participer à la création, au développement ou à l'exploitation de toutes entreprises industrielles, financières ou commerciales sous n'importe quelle forme; d'opérer tous emplois, remplois et placements, en biens immobiliers et mobiliers des fonds et valeurs de la Société, et, en général, de faire toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet ainsi indiqué ou en facilitant l'extension ou le développement.

Signature et gérance: les trois associés conjointement.

Date et durée: 10 ans.

Siège: Le Caire, No. 11, rue Malika Farida.



Raison sociale: Salem Frères.

Associés: Samuel Salem et Saul Salem.

Objet: le commerce et l'importation d'outillages, accessoires d'autos, fournitures industrielles et le commerce en général.

Signature et gérance: les deux associés séparément.

Date et durée: du 12 Octobre 1946 au 31 Décembre 1948.

Siège: Le Caire, 37 rue Emad el Dine.



Raison sociale: A. Marcovitch & Saoudi Farag.

Associés: Abraham Marcovitch et Saoudi Farag.

Capital: L.E. 12000.

Objet: achat et vente en gros de verres de tous genres ainsi que le commerce de toutes sortes de bois en gros.

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: deux ans à partir du 1er Décembre 1946.

Siège: Alexandrie.



Raison sociale: N. Kitromilides & C. Moustakoudis.

Capital: L.E. 200.

Objet: le commerce du fromage et de tous les articles alimentaires en général.

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: trois ans à partir du 15 Novembre 1946.

Siège: Le Caire.